

SOMMAIRE

Editorial: A tout péché... miséricorde! 1

Articles:

ALEXIS KAGAME: Testament spirituel 4

M. DION: L'Abbé Kagame 5

E. GASANA: Un Thomas d'Aquin Rwandais 20

B. KARANGO: Orientations de la philosophie en Afrique 21

P. ERNY: Le régime des Castes en Inde 35

ACTUALITES RWANDAISES

Les législatives

A. KAMEYA: Radioscopie des élections 45

T. BAGARAGAZA: Le rôle du Parlement 53

C. LOMBRISER: Coopération interculturelle à Kigali 69

S. NIYIBIZI: Bientôt une Université Adventiste ... 73

Dans l'Eglise au Rwanda

G. MUSY: Avila-Zaza-Kigali-Ramera 78

L. VERMEERSCH: Le synode et les intellectuels ... 84

DIALOGUE: Deux nouveaux diocèses au Rwanda 88

A travers livres et revues 90

S. NDEKEZI — E. NIYITEGEKA

Courrier des lecteurs 101

A. BIGIRUMWAMI — P. MUTAMBUKA —

L. DOCHY — J. GALLEZ

DIALOGUE

DIALOGUE N° 90

Janvier-Février 1982

Paraît tous les deux mois. Aborde tous les problèmes de la vie au Rwanda dans une perspective chrétienne.

Abonnements: Rwanda: Un an: 600 fr. rwandais / Etudiant 400 fr.
Banque Commerciale du Rwanda n° 3778 Kigali
ou par mandat-poste Dialogue B.P. 572 Kigali
ou par un Economat Général.

Etranger: Un an: 800 fr. belges ou 50 Fr. suisses
CCP 000-0031366-35 Abbé J. Massion, Bruxelles.
CCP 17-2941, R. Aebischer, Fribourg / Suisse

On peut aussi souscrire un abonnement chez le Père Louis PIEN
à Gemeca (Procure de Kigali).

En vente à la Librairie Caritas, à Kigali.

Adresser la correspondance:

Rédaction et Abonnements « Dialogue » B.P. 572 Kigali

IMPRIMERIE DE KABGAYI

Editorial

A tout péché... miséricorde!

*La magnificence est la vertu du prince.
Elle marque le cœur plus que le pouvoir.
Est magnifique celui qui a le pardon généreux, qui
transforme le traître de hier en confident pour demain.*

Les foules ne s'y trompent pas. Elles applaudissent spontanément, comme à Ruhengeri en novembre dernier, à l'audition d'un verdict particulièrement clément. La miséricorde vaut mieux que le châtement. Ce principe n'est pas qu'un réflexe chrétien. Réprouver la vengeance et pardonner, c'est aussi faire preuve de sagesse judiciaire et politique.

Certains diront que c'est faiblesse, que la loi est la loi, que le sang réclame le sang... Les empires totalitaires et tortionnaires se sont faits - et défaits - autour de ces schèmes simplistes. La loi qui ne souffre pas d'exception n'est pas humaine. C'est une loi d'airain, minérale.

Dans l'Eglise aussi, c'est l'amnistie qui doit prévaloir. Le pardon qui répond à l'aveu et au regret l'emporte sur la loi canonique. Un homme vaut mieux qu'un sabbat! Pourquoi dès lors tergiverser quand il s'agit de répondre aux désirs sincères de parents "déviant" qui veulent faire baptiser leurs enfants? Jésus n'a-t-il pas montré le chemin? Il ne faisait pas appliquer des lois; il écoutait les hommes et répondait à leurs cris.

*Que l'Eglise pratique donc la miséricorde.
Son exemple sera contagieux.*

ONT COLLABORE A CE NUMERO

- M. DION : Dominicain, ancien professeur et
secrétaire général de l'UNR,
Alpha-Caritas, Kigali
- E. GASANA : Etudiant en Théologie, Grand
Séminaire, Nyakibanda
- B. KARANGO: Prêtre rwandais, Facultés Ca-
tholiques, Lyon
- P. ERNY : Professeur, Université de
Strasbourg
- A. KAMEYA : Journaliste, Drinfor, Kigali
- T. BAGARAGAZA : Ancien Président de l'As-
semblée Nationale, Directeur
de Tabarwanda, Kigali
- C. LOMBRISER : Dominicain, animateur au
Club Rafiki, Kigali
- S. NIYIBIZI : Pasteur de l'Eglise Ad-
ventiste au Rwanda
- G. MUSY : Dominicain, de la Revue
DIALOGUE
- A. BART : Professeur à l'UNR, Campus
Nyakinama
- A. BIGIRUMWAMI: Ancien Evêque de Nyundo
- P.C. MUTAMBUKA: Professeur à l'Université
d'Illé-Ifé, Nigeria



Alexis Kagame
1912-1981

Alexis Kagame

Testament spirituel

*Cet écrit est mon Testament et révoque
autres Testaments*

Au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit.

- *Ultime gratitude à tous ceux qui m'ont fait
du bien au cours de ma vie, surtout
accidentale.*

- *Je demande pardon à tous ceux auxquels j'ai
pu faire de la peine ou du mal, surtout si
j'ai été injuste à leur égard dans mes
appréhensions ou d'une autre manière.*

- *Je pardonne de tout mon coeur à tous ceux
qui ont pu me juger injustement, ou répandre
des propos désobligeants à mon égard.*

- *J'offre à Dieu ma vie avec entière soumis-
sion à sa Volonté sainte, en expiation de
mes péchés.*

- *Je la lui offre aussi en implorant de sa
Bonté, pour le Rwanda, le don de Justice,
de la Paix et de la sécurité individuelle;
pour le retour de notre pays à l'esprit du
Christianisme que le paganisme haineux a si
rapidement dénaturé. Qu'il ait pitié des
malheureux instruments de Satan, de quelque
côté qu'ils se tiennent.*

*"Misereere mihî Domine"
"Propitius esto peccatis nostris"*

Butare, 26 janvier 1964 (renouvelé en 1979)
A. KAGAME

L'ABBE KAGAME

(1912-1981)

Du clergé indigène

"Monseigneur Alexis Kagame", ainsi
faudrait-il plutôt l'appeler comme l'ont fait
tous ceux qui ont si bien écrit ou parlé de
lui à l'occasion de sa mort (Mgr A. PERRAUDIN
dans "Trait d'union" (211), Mgr GAHAMANYI dans
"Unis dans la charité" (63), "Agence Rwandaise
de Presse" (1058 et 1060), "Kinyamateka"
(1120 et 1121), "Imvaho" (408), ...). Mais
il fut nommé trop tard Viceire Général et Pré-
lat d'honneur de sa Sainteté (Pape Jean-Paul II)
pour que son titre le plus populaire disparaisse
subitement. Il signalait toujours "Padri Alegisi
Kagame" ou "Abbé Alexis Kagame", prenant un
malin plaisir à se ranger du côté "du clergé
indigène", puis "du clergé autochtone". En
1976, dans sa grosse Philosophie bantou comparée,
il reprend son titre : "du clergé indigène du
Rwanda (Butare)". Tout le monde parlait sponta-
nément et simplement de l'"Abbé Kagame".

Son curriculum vitae, ses titres
et son répertoire bibliographique sont déjà
presque complets et connus du grand public.
D'après les informations de son Evêque de
Butare, ses nombreuses publications atei-
gnent le nombre de 159 en 1980 tandis que, dans
"Imvaho", M. André Kameya parle de 157 et
que l'Agence Rwandaise de Presse" avance le
chiffre de 151 ... On n'en est plus à 10 chif-
fres près! Dans un répertoire bibliographique
allant jusqu'à pâques 1966, j'avais déjà en-
registré 100 titres exactement. Depuis lors,
il est fort possible que le grand total dé-
passe 160! La fondation Kagame devra faire
un inventaire complet des travaux et des titres.

Monologue plus que dialogue

Son nom est cité dans presque tous les ouvrages et articles sur le Rwanda. Personne ne peut s'intéresser à un aspect culturel quelconque, littéraire, social ou historique, sans rencontrer une page ou un livre de l'Abbé Kagame. De son côté, il n'a jamais profité de la revue "DIALOGUE" pour étendre sa popularité dans le pays ou à l'extérieur. Son nom est mieux connu des revues étrangères ou des anciennes revues intérieures comme "l'Ami" et "Servir". Quelque chose ou quelqu'un devait l'agacer à "DIALOGUE"? Et lui-même n'était certes pas l'homme du dialogue... Bon conteur et bon parleur, à la manière des aèdes d'autrefois, il excellait dans les genres classiques de la tradition orale qui sont souvent des monologues. Là où il était l'acteur principal, il aimait les longues conversations - en kinyarwanda ou en français - agrémentées de proverbes et d'insoberamahanga ou tout simplement de bonnes blagues.

Combien peu de préfaces signées par Kagame pour la présentation d'auteurs. Deux à peine... ! Le P. D. NOTHOMB, un ami, et un confrère, M. l'Abbé S. NDEKEZI. Et pourtant combien de chercheurs, surtout étrangers, ont dû frapper à sa porte dans l'espoir d'obtenir une préface du célèbre Kagame afin de lancer leur publication ? Il savait leur dire OUI pour qu'ils comprennent NON. Par ailleurs, combien peu de recensions ! Une ou deux au maximum, si je ne me trompe... Il recensait les auteurs à haute voix, sans passer par les chroniques de livres ou "à travers livres et revues". Il n'aimait pas écrire sur (pour ou contre) quelqu'un. Le dialogue était difficile. Si Kagame compte après sa mort des "héritiers", il n'a jamais

eu de "disciples". Il était très-trop fort, il pouvait écraser les autres de sorte qu'il pouvait difficilement supporter un adversaire ou transmettre à un plus petit le lourd bagage de sa mémoire ou de son imagination. Bref, il n'aimait pas la position du dialogue... sauf une seule fois où il est descendu dans l'arène avec M. COUPEZ. Mais était-ce un "dialogue"?

A l'occasion de sa mort, plusieurs personnalités ont souligné avec raison les qualités sacerdotales du 50e prêtre rwandais. On lui attribuait une vertu qu'on ne mentionne pas souvent dans les spécialisations scolastiques, appelée "la vertu des confrères". De fait, il aimait être entouré de confrères et il savait bavarder et rappeler, avec des traits savoureux, des souvenirs anciens ou des faits de la dernière actualité. Tous ont rappelé aussi ses qualités de savant, de chercheur, d'érudit, de travailleur et de modèle pour la jeunesse intellectuelle et universitaire du pays.

YAKOBO N'ABANA BE

En kinyarwanda, on cite le proverbe suivant: Ubwenge buva hasi, littéralement "l'intelligence sort de terre", c'est-à-dire qu'elle est innée. En d'autres mots, dès sa plus tendre enfance, lorsque le bébé se traîne encore, on voit s'il sera malin ou pas. Si l'Abbé Kagame avait un imposant bagage inné de dons et de qualités, il a su les développer par son travail et sa ténacité. Sa mémoire était celle des archivistes de l'Ancien Rwanda, pourtant il s'entourait de livres et d'une bonne bibliothèque; son imagination avait quelque chose de facile et de spontanée, pourtant il prenait des notes et rédigeait plusieurs fois; son caractère était aimable et sociable pourtant il savait

se défendre et être agressif. Tout ne lui venait pas par enchantement... Il n'avait rien du sorcier ! Parmi les anecdotes qu'il se plaisait à raconter, je citerais celle-ci : "Je me souviens, disait-il, du jour précis où j'ai appris à lire ! Et je me souviens même, ajoutait-il, avec fierté, des premiers mots que j'ai pu déchiffrer. Jusqu'à ce jour-là, en regardant le texte du livre du moniteur catéchiste, je voyais seulement danser les lettres comme des mouches sur une assiette de bois. Or, un jour - et j'étais déjà très grand, disait-il avec simplicité - les lettres se sont fixées sur le papier, elles ont prises leur position normale de sorte que, dans le livre déposé par terre au milieu des écoliers, j'ai vu ces mots : Yakobo n'abana be (Jacob et ses enfants) : référence biblique). A partir de ce moment, j'ai eu conscience de savoir lire ! N'après ce que je sais, il ne s'agissait pas encore d'ALIFU ...

En février 1973, plusieurs étudiants ont dû quitter l'Université Nationale sans prévenir ni les professeurs ni les autorités. Ce jour-là, le professeur Kagame se présentait en classe, comme d'habitude aux premières heures de l'après-midi. Il n'avait devant lui que trois étudiants : "Il leur demande alors : 'Où sont les autres ?'. Ils s'empres- sent de le rassurer en lui disant que les autres 'prennent leur sieste'. Et M. l'Abbé Kagame, toujours sur le même ton, laisse éclater un rire et enchaîne avec l'une de ces transitions classiques propres aux vieux professeurs : 'Nous avions terminé, la dernière fois, en analysant un poème de la poésie guerrière; aujourd'hui ...' L'art de la parole avait, pour lui aussi, des limites : il connaissait les 'silences rwandais', les gestes de la mentalité rwandaise et les

physionomies du rire et du sourire. Parmi les nombreux textes inédits, l'un mérite d'être cité pour son originalité : "Le rire et sa signification culturelle au Rwanda". Derrière une stature de géant, il pouvait être très sensible, très délicat, touchant parfois comme ces poètes inspirés.

Durant les dernières années, il paraissait à la nouvelle génération des étudiants de la Deuxième République comme un monument prestigieux du passé. Il avait acquis une certaine liberté, il avait acquis cette vision du sage. Il désirait transmettre "le goût" des choses du Rwanda. Au lieu d'être un professeur à la mode selon les derniers principes pédagogiques ou andragogiques, il parlait avec passion, racontait avec ferveur sans entretenir un regret malsain du passé de son pays. Son dernier texte publié avant sa mort ne serait-il pas cette courte préface au livre de son confrère, l'Abbé Sylvestre Ndekezi, sur les métiers du Rwanda ? Un texte en kinyarwanda pour un livre en kinyarwanda sur des choses très simples du Rwanda écrites par un confrère rwandais. Voici une dernière photographie de notre écrivain.

45 ans de production littéraire

Presque 45 ans de production littéraire ! C'est un record pour le Rwanda et un tel exploit ne sera pas dépassé de si tôt dans un pays où les carrières intellectuelles sont très mobiles et fragiles. Kagame commence en 1938 avec un "conte" - la première bande dessinée rwandaise - devenu très célèbre : Matabaro alya i Bulayi ("Matabaro va en Europe"). Il écrit alors dans le "Kinyamateke des enfants", l'ancêtre de "Hobe". Je doute qu'il ait signé ces premières lignes ...

En 1939, notre auteur signe avec un pseudonyme (RWAHAMA) un article dans la Croix du Congo sur les jeux et divertissements: I'umuhamillizo (danse guerrière du Rwanda). Il publiera sous quelques autres pseudonymes: A. GACAMIGANI, Henry SEKABAKA et C. BASEBYA.

1943 : Entrée officielle du "Padri Alegisi Kagame", poète puis historien, dans le petit cercle de public scientifique "colonial", avec son premier ouvrage important: Inganji Karinga ("Le Karinga victorieux"), écrit en Kinyarwanda, s'il vous plaît ! Le deuxième tome sortira en 1947, et ils seront réédités en 1959, à la veille de l'indépendance. Il y aurait beaucoup de points à relever sur cette "lecture historique" du passé Rwandais. Encore aujourd'hui, on cherche ces petits ouvrages - peut-être les tout premiers de la littérature écrite à avoir rejoint autant de lecteurs dans le pays (sauf évidemment les catéchismes et la Bible protestante) -.

Puis, en 1943-1944, le jeune chercheur est passionné de poésie et publie 14 articles sur "la poésie au Rwanda", dans la revue "L'Ami". Durant les années suivantes (1945-1946), il écrit aussi sur la royauté actuelle et passée, sur les ancêtres et les évolus. Ces manuscrits paraissent dans les grandes revues coloniales de l'époque: "Aequatoria", "La Voix du Congolais", etc.

Entre les années 1947-1949, de petits recueils publiés aux Editions Royales deviennent une véritable littérature populaire en Kinyarwanda. Humour, langage imagé, mélange du moderne et de l'ancien. En voici les principaux titres qu'il faut nécessairement citer dans l'original: Umwaduko w'Abazungu muli Afrika yo Hagati ("L'arrivée des Européens en Afrique Centrale"),

Icara nkumare irungu ("Assieds-toi, que je fasse disparaître ton ennui", Indyonesha-Birayi ("Le relève-goût des pommes de terre")), Iyo wiliwe nta rungu ("Où tu as passé la journée, point d'ennui". Combien de vers ? Un autre petit recueil, toujours en format de poche et pour toutes les poches, se cache encore aujourd'hui dans les stocks des économats généraux: Isoko y'amajyambere ("Les sources du progrès") (1949, 1950 et 1951). Toujours à la même époque, apparaissent des classiques de la poésie rwandaise: La Divine Pastorale (ces 18 Veillées dont la composition s'est achevée le 23 avril 1966 à 23 h. totalise 35,448 vers!) est une première traduction d'un long poème dont la première veillée a été publiée en 1950 sous le titre bien connu du public Rwandais Umulirimbyi wa Nyiri-Ibirema. Et tout au long des années 50, la liste des articles s'allonge avec des sujets de plus en plus variés, non seulement sur la poésie mais aussi sur l'histoire de l'Eglise et l'actualité du pays. En 1953 paraît son recueil de proverbes avec explications - le tout en Kinyarwanda - qui aura un succès de librairie dans les quelques économats généraux qui ont aujourd'hui abandonné ce genre de commerce pour des articles plus fragiles mais combien plus rémunérateurs ...

L'ouvrage classique de Kagame est "La philosophie bantu-rwandaise de l'Etre", publié en 1956 dans la collection de l'Académie royale des Sciences coloniales (Bruxelles). "La philosophie bantu comparée", en 1976, publiée à Paris aux éditions "Présence Africaine" en est l'achèvement, après des années d'effort et de recherches pour appuyer ses grandes thèses. Cette philosophie a reçu toutes les interprétations: philosophie "scolastique" sur un mode africain, de l'ethno-philosophie, ... Personnellement,

sans pouvoir porter un jugement global, je suis toujours étonné de ses analyses brillantes sur l'un ou l'autre point ! Ce mélange de philosophie, de linguistique ne manque pas d'intérêt, bien que je sois souvent dérouté par cette longue et complexe enquête.

Par ailleurs, d'autres ouvrages de cette période sont toujours des textes de base: "La poésie dynastique au Rwanda" (1951), "Le code des institutions politiques du Rwanda précolonial" (1952), "Les organisations socio-familiales de l'ancien Rwanda" (1954). Ce sont des années calmes, riches en travaux.

Puis l'Indépendance, la Révolution, le Concile, ... ! En 1960, trois titres significatifs: 1) La langue du Rwanda et du Burundi expliquée aux autochtones";

2) Un article: "Quelques éléments d'une Philosophie de la Compréhension mutuelle entre colonisateurs et colonisés" (publié discrètement sous un pseudonyme); 3) Une recension du livre de P. M. PAUWELS !

En 1961, trois titres aussi: un livre sur "l'histoire des armées-bovines dans l'ancien Rwanda" et deux articles en allemand sur la littérature. Enfin, en 1962, un seul titre, vraiment peu compromettant et en cette année riche en événements: "Introduction à la conjugaison du verbe rwandais" (un texte polycopié de 36 pp.) !

Avec l'année 1963, l'Abbé KAGAME reprend le mouvement du Rwanda et entame le tournant de l'évolution de l'Eglise en période conciliaire. Voici quelques titres: "l'indigénisation du christianisme dans la pensée autochtone en pays de mission"; "Les préoccupations des élites du Rwanda face à l'évolution politique", "Impressions d'un Noir de l'Afrique Centrale sur les Etats-Unis d'Amérique"; "Eléments culturels

auxiliaires de la catéchèse au Rwanda" et enfin, le bréviaire du clergé d'alors: "Le colonialisme face à la doctrine missionnaire à l'heure du Vatican II". Et une autre année très pauvre, en 1964: "Le lectionnaire en kinyarwanda et la préface au livre du p. Nothomb.

Une carrière universitaire mouvementée

Des années de combat: 1965-1970. Kagame entre, par le portail latéral, à l'Université Nationale avec le beau titre de "professeur extraordinaire à la Faculté des Lettres". Il doit alors défendre ses titres - non pas de noblesse ! - mais académiques. Dix ans déjà se sont écoulés depuis la "Réponse au Pamphlet Boomerang de M. André Couoez". ... En ce temps-là, les adversaires n'y allaient pas par quatre chemins ! La réponse de Kagame demeure un document historique des heures agitées de la petite Université Nationale (de Butare) et d'une politique qui a fait le tour du pays. Tous les tons et toutes les intonations, tous les styles et tous les genres littéraires oraux et écrits, bref, tout ce qu'il faut pour que ces quarante pages deviennent le best-seller de l'année 1972.

A partir de 1973, l'Abbé Kagame jouit d'une plus grande liberté d'esprit, il est moins lié par ceci ou cela, peu distrait par ses adversaires. En littérature, à propos des différents genres de la poésie rwandaise, il laisse des distinctions, des classifications, des explications, des clefs d'interprétations. Mais à côté du spécialiste, apparaissent déjà de jeunes universitaires qui cherchent à percer les secrets d'autrefois. Que de textes polycopiés, distribués par Kagame à ses étudiants sans pourtant arriver à tout dire.

En histoire, à côté de Kagame, d'autres comme D. MURECO et Th. LIZINDÉ tentent une nouvelle interprétation. Car, "à la tribune de l'histoire, tous les témoins ont la possibilité de se faire entendre". Premier historien rwandais, Kagame brille par son érudition et son abondante documentation. Il utilisait des clefs dont il était le seul possesseur. C'est pourquoi son interprétation de la tradition orale fut et demeure fort discutée. Son histoire est empreinte d'une "certaine conception" due à l'origine des documents (la cour royale) et du système social dans lequel il a vécu. Ne saura-t-on jamais qui sont ces fameux Hamites et ces inconnus Galla ? Que sont devenus les lointains Abarenga ? Que d'hypothèses pour les futurs historiens et les étudiants à la recherche d'un sujet de mémoire de licence. En voici un seul exemple: "Quant au système du buhake nous pourrions même - écrit Kagame dans "Un abrégé de l'Ethno-Histoire du Rwanda", 1967, p. 30 - supposer qu'il serait une adaptation, sur le plan bovin, du service terrien que les Batutsi auraient observé chez les autochtones Bantu".

"In medio Ecclesiae"

Dès le début du renouveau liturgique, l'Abbé Kagame - dans un souci pastoral évident - s'est assis à sa table de travail, entouré de missels, de bibles et de commentaires pour traduire, au rythme des réformes successives, les textes liturgiques et bibliques en Kinyarwanda. Le défi était à sa taille. Pendant des années, on a parlé de la "traduction Kagame". De fait, la réforme liturgique prit un essor rapide dans tout le pays, là même où ses adversaires étaient les plus nombreux. Partout, dans la chambre des abbés ou les bureaux des missionnaires, dans

les sacristies des paroisses ou dans les chapelles des couvents, une énorme bibliothèque de "traductions Kagame" s'est développée au cours des années. Que lui reste-t-il donc encore à traduire ? Personne ne pourra jamais compter les milliers de stencils, sauf peut-être son fidèle et minutieux dactylographe ! Par contre, l'Abbé n'avait rien du liturgiste raffiné ou du pasteur plein de créativité.

Il fut un traducteur, constamment discuté ! Son langage liturgique et biblique ne fut certes pas apprécié des prêtres rwandais ni des missionnaires étrangers. Il y eut peu de défenseurs, mais il savait se défendre lui-même. Il réussit à publier le Nouveau Testament (le premier pour l'Eglise catholique) et il attendait toujours le moment opportun, je pense, pour publier toute la Bible. Les réticences venaient de partout: certains relevaient les mots compliqués et trop longs; d'autres notaient les termes inconnus et les tournures de styles tout à fait inhabituelles. Les meilleurs en perdaient leur kinyarwanda. Le traducteur fut pourtant toujours fidèle au texte, soucieux d'y coller le plus possible et cela jusqu'au scrupule. Contrairement à d'autres, il ne sautait pas par-dessus les difficultés: il ne se contentait pas du mot facile mais fouillait dans les tiroirs de sa mémoire ou de son imagination pour y chercher les mots qui pouvaient le mieux convenir. Bref, rien de banal, ni de trop rapide ! Un vocabulaire liturgique et biblique signé "Kagame" passera, de toute évidence, dans le langage chrétien du Rwanda. Disparu de la scène, le génant traducteur aura à peine vu la nouvelle traduction de tout le Missel. Peut-être a-t-il entrevu la première traduction oecuménique (Évangile de Marc, 1981).

Au cours des dernières années, il a perdu la finale du match qui l'opposait à Mgr Bigirumwami et aux traducteurs de Nyundo. Finalement, il laisse une collection énorme de textes dont la portée pastorale et liturgique est peut-être discutable mais qui reflètent un souci de précision et des qualités indéniables. Il en restera toujours quelque chose !

La bataille de l'orthographe

Par ses études linguistiques, ses traductions et ses ouvrages en kinyarwanda, notre puissant "spécialiste du kinyarwanda" a aussi bouleversé l'orthographe du code écrit. Certains écrivaient comme Kagame et d'autres ne savaient plus à quel saint (ou sainte) se vouer pour ne pas transgresser des habitudes anciennes et commettre des fautes d'orthographe, qui auraient pu être fatales lors d'un examen. Heureusement, le Professeur Kagame ne fut jamais très sévère vis-à-vis de ses étudiants. A cette époque-là, je me rangeais volontiers du côté de ceux qui refusaient ces "originalités". Pourquoi écrire Immana au lieu de Imana ? Pourquoi Imhamba et non pas Impamba ? Pourquoi Mwizina et non pas Impamba ? Pourquoi Imvura ou Invura, imfura ou infura ? Le Kinyarwanda n'était-il pas déjà assez difficile pour un étranger et pourquoi ennuyer le public avec toutes ces particularités de laboratoire ? Aujourd'hui, je n'ai pas changé d'avis mais je me réjouis de voir l'écriture du kinyarwanda revenir à des formes simples. A long terme, je reconnais que ces bouleversements ont permis à plusieurs de réfléchir sur la construction de la langue, de poursuivre des études, de faire des recherches, ... Le code écrit peut s'améliorer et, grâce aux fantaisies de Kagame, il est soumis à une loi

de rapide évolution. Rien ne va plus de soi, même la manière d'écrire le mot "oeil" (ijisho); "soleil" (izzuba) ou "nez" (izzuru) !

Dans un cours polycopié, le Professeur s'efforçait de donner "quelques considérations sur l'orthographe de mes textes". Et, après cinq pages bien remplies, il termine par ces mots: "Une petite précision: lorsque j'écris à un broussard, je n'emploie pas ces formes qui le dérouteraient; je recours à l'orthographe phonétique à laquelle je suis habitué. Je fais mes fautes d'orthographe alors avec pleine connaissance et entier consentement. C'est cela que je souhaite pour chacun de vous: en prendre conscience et, dans la pratique, agir à votre convenance". Mais notre traducteur a, malgré tout, utilisé "son" orthographe pour la publication du Nouveau Testament ! Et aucun arrêté ministériel n'a pu l'en empêcher.

Un homme complet!

Prêtre et intellectuel, il n'a jamais été tiraillé, - me semble-t-il, - entre deux vocations. Pendant ses premières années d'écrivain, plusieurs le considéraient comme "le poète chrétien d'Afrique". Lui-même révélait, en effet, d'écrire pour le Rwanda et l'Eglise une vaste oeuvre de poésie chrétienne. Peu à peu, il fut entraîné vers d'autres horizons, ceux de l'histoire, de la philosophie, de la linguistique et même de la traduction. Comme beaucoup d'intellectuels africains, il a d'abord voulu tracer sa voie dans la poésie, le roman, le théâtre, ... et des chants merveilleux d'autrefois; le vent de l'indépendance, le souffle du concile et l'évolution rapide du pays l'ont poussé vers d'autres rivages.

Quelle fut la portée réelle de son engagement politique avant l'indépendance, pendant la première et la deuxième République? J'espère que des jeunes étudieront bientôt l'oeuvre et la vie de l'Abbé Alexis Kagame ! Les années nous livreront peu à peu sa correspondance, sa documentation inédite et les secrets qui dévoileront à la fois sa grandeur et sa faiblesse, comme ce fut le cas du géant Goliath!

Il n'était pas l'homme du dialogue, ni l'homme des extrêmes et des contradictions. Je le vois encore, avec sa belle soutane blanche, donner ses cours à l'Université, comme un patriarche, à l'aise aussi bien au milieu d'étudiants universitaires que parmi de simples gens réunis dans un "inama y'abakristu". Professeur et recteur au Petit Séminaire de Kansi, il pouvait aussi bien célébrer la messe dominicale à la centrale de Kibizi que préparer une savante conférence pour un "Mardi Universitaire". Il ne se plaignait jamais d'être surchargé de travail: il travaillait toujours.

Le dernier roi mage ?

Les "rêves Kagame" peuvent traverser notre inconscient collectif. Les classeurs de sa chambre ne sont pas vides; son abondante documentation n'est pas épuisée; des textes sont restés inachevés. A-t-il réussi à transmettre à d'autres le goût de ces choses qui pèsent apparemment bien peu dans le développement d'un pays: la culture, la poésie, la philosophie, l'histoire, la religion, la linguistique, etc. ?

Autres "rêves Kagame": il aimait l'Eglise du Rwanda, il aimait son pays, il aimait la vocation d'éducateur. Une grande

salle - et pourquoi pas l'amphithéâtre de l'Université Nationale du Rwanda - Campus de Butare de préférence - pourrait être baptisée de son nom ! Puisque l'Université n'a pas eu le temps de lui décerner un doctorat honoris causa, ne mérite-t-il pas d'une fondation visible et solide ? Un jour, la Faculté des Lettres publiera peut-être "Les mémoires Kagame". Et pourquoi pas, avec une préface de M. Coupezi

Et toujours dans les grands "rêves Kagame", j'ose terminer en posant cette question: N'est-il pas "le dernier roi mage" ?

Gilles-Marius DION

"L'Abbé Kagame fut un homme remarquable, un savant à la mémoire et à l'intelligence exceptionnelles non seulement en ce qui regarde le trésor des valeurs rwandaises mais en beaucoup d'autres domaines. Ce qui m'a toujours frappé en lui, c'est qu'il fut un prêtre fidèle et fervent dans toutes les circonstances de sa vie. Il ne s'est pas laissé détourner un seul jour de la sainte voie qu'avec la grâce de Dieu il avait choisie. Il restera un exemple et un modèle."

A. PERRAUDIN

Pour moi qui l'ai connu comme professeur de philosophie pendant un semestre de cours au Grand Séminaire de Nyakibanda, j'ai pu admirer la synthèse qu'il s'était construite, alliant la sagesse ancestrale rwandaise à la cosmologie, l'ontologie et la logique aristotélico-thomiste. Il glissait d'un terrain à l'autre sans se fracturer le crâne, sans bégayer, et dissertait avec autorité sur les neuf catégories de la scholastique qu'il fallait ramener à quatre selon les principes de sa philosophie rwandaise de l'être ou de sa philosophie bantoue comparée.

Ses conférences et ses cours étaient émaillés de points d'humour, même de bouffonnerie. Et ses étudiants ravis retrouvaient l'auteur-pionnier de la bande dessinée MATABARO qu'ils avaient dévorée du temps de leur école primaire.

Toute proportion gardée et au risque de forcer un peu la note, on pourrait comparer Kagame à Thomas d'Aquin. Sans réaliser une "somme théologique", Kagame a fait peut-être mieux : il a créé une somme philosophique, anthropologique, linguistique, sociologique, historique, poétique... aux dimensions de notre pays. Que de champs d'investigations scientifiques n'a-t-il pas explorés allégrement, sans les parcourir de bout en bout, bien entendu... C'est à force de travail que ce savant a conquis ses titres de noblesse intellectuelle.

Quant aux dires des abbés qui l'ont accompagné dans sa carrière de chercheur, tous s'accordent sur le fait de sa ténacité dans le travail, à telle enseigne qu'il se privait de promenades alors que les petits et les grands séminaristes de son temps étaient soumis à un régime disciplinaire qui les gardait très loisonnés, un peu comme ces malades contagieux que l'on garde en quarantaine ...

Emmanuel GASANA

Orientations de la philosophie en Afrique

INTRODUCTION

Précédemment, j'ai essayé de retracer ce que l'on pourrait appeler la genèse du mouvement philosophique en Afrique (1).

J'ai même tenté de dégager trois courants qui, de manière significative, semblent marquer ce mouvement (2).

J'espère que le lecteur aura bien perçu le fil des questions que se sont posées successivement à propos de la philosophie dite "africaine".

Au point de départ la question se posait de la manière suivante : Existe-t-il une philosophie que l'on pourrait qualifier d' "africaine" ?

Puis au début de la décennie qui s'achève, la question s'est, en quelque sorte, renversée : Pourquoi la philosophie en Afrique (3) ?

Tout récemment ce sont d'autres questions qui ont surgi en rapport avec de nouvelles préoccupations : Quelle sorte de philosophie convient-il d'instaurer en Afrique ? Ou encore, comment philosopher authentiquement en Afrique ?

D'autre part : Quel contenu donner à la philosophie qui commence à se pratiquer en Afrique ?

Il va sans dire que toutes ces questions ne revêtent pas la même importance aux yeux des penseurs africains. D'une manière globale, il semblerait qu'ils discutent de moins en moins sur l'e-

xistence ou la non-existence, sur le sens ou le non-sens de la philosophie africaine. Par contre les problèmes épistémologiques et méthodologiques tendent à prendre une place non négligeable chez nos jeunes philosophes. Mais en même temps ils tentent d'élaborer une philosophie qui soit en harmonie avec les vraies réalités que vivent nos peuples d'Afrique.

Enfin un autre problème commence à apparaître qui se rattache étroitement aux deux précédents: celui de la place à donner aux langues africaines, dans ces efforts de recherches philosophiques.

Faute de temps et de place, je vais limiter mon bref exposé aux deux dernières questions, réservant pour plus tard l'examen de la question des méthodes.

La philosophie et les langues africaines

C'est une question qui se fait de plus en plus insistante. Elle se pose inévitablement dès lors que les penseurs africains se sentent davantage engagés à participer à la formation de leurs peuples dont la conscience doit être ouverte aux nombreux problèmes inédits qui assaillent une Afrique désemparée. Car alors c'est à un vrai dialogue qu'il convient de recourir, c'est-à-dire un dialogue direct et authentique, ce qui suppose l'usage d'un langage approprié. Ainsi l'idée d'utiliser quelque langue africaine en philosophie commence à faire lentement son chemin. Auparavant la question pouvait difficilement se poser: elle était occultée par des préoccupations de tout autre genre.

Quelques auteurs africains comme Kagame et Makarakiza, ont bien cherché à exposer une philosophie africaine à partir des structures de leurs propres langues. Mais tout cela se faisait sous la stimulation de philosophies étrangères, en langues étrangères et en fonction surtout du lecteur étranger.

Jusque tout récemment, il apparaissait encore normal que, pour s'initier à la pensée philosophique,

il fallait d'abord étudier quelques langues étrangères dans lesquelles des oeuvres philosophiques ont été produites: le grec; le latin, l'allemand, le français, l'anglais, etc.

Ceci ne pouvait et ne peut se réaliser évidemment que pour un nombre fort restreint de candidats africains, capables de mener à bonne fin de telles études toujours longues et coûteuses. Et pour ces heureux privilégiés de l'"*intelligentia*" moderne, le danger de perdre irrémédiablement contact avec leurs peuples qu'ils étaient appelés à servir n'était rien moins qu'imaginaire. Seulement ce grave inconvénient était, en général, considéré comme la conséquence inévitable de profondes mutations socio-culturelles affectant nos pays.

Mais les choses se mettent tout à coup à changer, lorsque l'intellectuel africain s'avise qu'il aurait un rôle plus actif à jouer auprès de son peuple et qu'il s'est décidé à pratiquer une pensée plus authentiquement africaine, c'est-à-dire une pensée à partir de l'Afrique même, en dialogue direct avec ses compatriotes de la base, car alors s'impose obligatoirement la question de l'utilisation d'une langue africaine qui soit facilement comprise de tous les partenaires en présence.

Une question donc d'authenticité en même temps que d'efficacité.

On comprend, dans ces conditions, que certains de nos philosophes en arrivent à préconiser carrément la coupure radicale avec une certaine manière occidentale de philosopher, et corrélativement la conversion complète à une pensée enracinée profondément dans le terroir africain.

Cette conversion héroïque, exigée du penseur africain, se traduira tout naturellement, en des efforts considérables pour exprimer ses recherches, même théoriques, en une langue africaine comprise et utilisée par ses compatriotes.

Le professeur J. Laléyé le déclare expressément: "Philosophe ou pas, pourrions-nous dire, dites-moi en quelle langue vous élaborerez votre production théorique,

et je vous dirai à quelle société elle peut être imputée de manière parfaitement légitime "(4).

La plaidoirie du Professeur Tshibangu n'est pas moins vigoureuse : "Parler et écrire d'abord nos langues et dans nos langues, réfléchir, concevoir et discuter ensuite dans un langage qui soit celui de penseurs de notre contexte socio-culturel, tel est le double effort qui est demandé à l'élite noire africaine de notre génération. En éclair, une langue zairoise, africaine, demeure la condition de possibilité de notre spécificité zairoise, africaine en matière intellectuelle et culturelle ".(5)

Même préoccupation pour F. Eboussi Boulaga, mais il a sa façon à lui d'aborder cette épineuse question. Pour en faire saisir le véritable enjeu, il se livre d'abord à une critique incisive et démythifiante de l'idéologie coloniale où "la question linguistique " prend racine.

" Avant de s'achever en discussions théoriques d'ordre linguistique et philosophique, elle (la langue) commence par être une question coloniale qui surgit d'une rencontre inégalitaire et détermine un statut social, presque ontologique ... La langue a symbolisé la différence entre le "civilisé" et le "non-civilisé", le "barbare". Ce dernier ne parle pas : il bredouille, il émet des sons étranges et inarticulés. Il ne possède à proprement parler pas de langues, mais des idiomes, des "dialectes" ... L'idiome exprime l'incapacité de ceux qui le manient à raisonner avec rigueur et clarté. Il est impropre à la science et à la pensée... Pour accéder au savoir scientifique et technique, il faut un instrument plus adéquat. Pour entrer dans la civilisation, il faut adopter une langue de civilisation " (6).

En effet la langue du colonisateur détient ce privilège insigne d'être, tout ensemble, langage véritable, pensée logique et scientifique, civilisation enfin!

Cette conviction est pratiquement admise par la plupart, sans discussion : elle a valeur d'axiome ir-

réfutable. Elle va inspirer toute la politique scolaire du monde colonial, sur tous les plans, avec toutes les conséquences que l'on connaît et qui se résument en un seul mot : "aliénation culturelle"

Certes, du côté africain, il y eut quelques tentatives de réponse, avec notamment le courant ethnophilosophique, mais le sens général de sa théorie en matière linguistique ne résiste pas à une critique sérieuse (7).

Que faire alors, à présent?

Essayer de redevenir nous-mêmes, de reconquérir notre identité culturelle perdue. Et donc réapprendre à parler nos langues pour exprimer nos pensées, nos sentiments, nos projets, nos idées philosophiques, politiques et religieuses. Sans doute tout cela ne sera pas l'oeuvre d'un jour. Il faudra y mettre du temps, y ménager des étapes assez longues, mais c'est une nouvelle orientation à ouvrir avec hardiesse.

" Là où il est possible d'utiliser des langues africaines, on le fera : l'étendue de leur emploi peut être variable, ou progressive. L'approche est pragmatique, la langue étant un moyen de communication, qui peut être transformé en moyen d'expressivité selon le travail et le génie du locuteur. L'approche pragmatique recommandera que nombre de groupes étrangers continuent de communiquer dans les langues africaines qu'ils maîtrisent; il leur sera demandé seulement d'instrumentaliser la langue et de la mettre au service de l'émancipation de l'homme et d'une pensée vraie et rigoureuse. Il faudra donc éliminer dans l'usage de la langue, tout ce qui sert à affirmer son allégeance à une "civilisation supérieure", tout ce qui sacrifie à une interprétation bourgeoise, "belle-lettriste" de la langue. " (8)

Voilà qui élargit singulièrement nos perspectives et nous achemine vers le problème du contenu à donner à nos productions philosophiques. Car exprimer sa philosophie dans telle ou telle langue africaine, c'est bien ; mais traiter de problèmes qui touchent profondément les peuples africains, c'est beaucoup mieux encore.

Le Contenu de la philosophie africaine.

Des thèmes spécifiquement africains.

Une philosophie qui se veut vraiment africaine, doit, avant et pour ne pas se dissoudre irrémédiablement dans l'universel, se donner un contenu spécifique : l'univers africain, la société africaine, l'homme africain, bref l'ensemble des réalités africaines telles qu'elles sont vécues concrètement par les Africains eux-mêmes. Il s'agit notamment de réalités sociales et culturelles, ou encore de réalités économiques et politiques, voire éthiques et religieuses.

Dès le début du mouvement philosophique en Afrique, quelques-uns de ces thèmes avaient été abordés plus ou moins directement : logique ou dialectique bantou ; ontologie bantou, anthropologie bantou, religion et théologie des Bantu. (9)

On se souviendra peut-être qu'à ce courant de pensée, il avait été reproché de se confiner dans un passésisme par trop complaisant, conduisant finalement à un certain immobilisme stérilisant.

De nos jours en effet, ce qui polarise l'attention de nos penseurs, c'est moins le passé de l'Afrique que son présent et son avenir, c'est-à-dire son histoire actuelle à construire sur des bases nouvelles.

On est en présence d'un vaste ensemble de peuples en tension, en mouvement et en transition vers d'autres formes d'activités, de relations et d'institutions.

En face de cette situation mouvante, un mot revient sans cesse sur les lèvres : le Sous-développement.

Ce qui est en cause dans ce douloureux phénomène, ce n'est pas la pauvreté comme telle, nous le savons bien, et ce n'est pas seulement l'activité et l'organisation économiques, mais aussi le comportement

socio-culturel des populations concernées, ainsi que la volonté politique de leurs dirigeants. Il y a bien d'autres choses encore, mais passons.

La grande préoccupation actuelle des peuples africains, c'est de sortir du sous-développement et de s'assurer un développement solide et harmonieux. Ils veulent, pour cela, mobiliser toutes les ressources disponibles, matérielles autant qu'intellectuelles et spirituelles.

Dans cet effort collectif en faveur du développement, les penseurs africains se sentent appelés à apporter leur part de collaboration. Bien entendu cette collaboration se spécifiiera comme une approche réflexive du phénomène considéré, en vue d'éclairer les options fondamentales dont dépend le destin de l'homme africain (10).

De la sorte nous voyons comment la conjoncture historique vécue présentement par nos peuples impose, tout naturellement, une certaine coloration à nos productions philosophiques et oblige à privilégier un certain nombre de thèmes qui nous touchent d'une manière assez particulière.

Le thème multi-dimensionnel du développement.

Les thèmes que l'on vient d'évoquer semblent se nouer autour de quelques idées actuellement en vogue sur le continent : socialisme africain, libération ou révolution, promotion intégrale de l'homme, nouvel ordre mondial, développement authentique, etc. . . . Ainsi par exemple, un Séminaire de philosophes Zaïrois qui s'est tenu à Lubumbashi en 1976 avait pris pour thème : La place de la philosophie dans le développement économique et culturel de l'Afrique. En avril de l'année suivante, la 2e Semaine philosophique de Kinshasa étudiait un thème similaire : Philosophie et développement : perspectives de libération. (11)

En quel sens le philosophe africain entend-il

aborder ces difficiles problèmes du développement, qui se posent à ses concitoyens?

En essayant d'y appliquer, comme nous venons de le suggérer plus haut, son effort de réflexion approfondie et son esprit de discernement. En fait, pour le moment, les philosophes africains qui s'intéressent à ces questions de développement, tentent d'éclairer autant que faire se peut, le concept même de développement, qui pour eux, paraît grevé de nombreuses ambiguïtés.

Dans cette tâche d'éclairement, divers essais se font jour dont on pourrait distinguer globalement deux tendances:

une tendance hyper-critique et une tendance plus constructive .

La première tendance s'exprime volontiers en termes polémiques (révolution, lutte de libération).

Elle dénonce le concept de développement comme un concept piégé, véhiculant toute une idéologie de domination, forgée et entretenue par l'ancien maître colonisateur pour continuer à asservir son ancien esclave. Il s'agit donc pour les tenants de cette tendance, de déceler et de démasquer cette manœuvre idéologique qui se cache sous une expression d'apparence anodine. On notera d'ailleurs, que l'idéologie impérialiste ne se limite pas au domaine économique, mais qu'elle s'insinue subtilement en bien d'autres sciences de l'homme, appliquées aux problèmes du Tiers-monde : Anthropologie, démographie, sociologie, histoire, etc.

Quant à la seconde tendance, c'est de l'intérieur qu'elle s'efforce de comprendre le développement. Elle se définit donc de préférence en termes de culture ou de civilisation, comme un processus d'épanouissement de l'homme africain (ou d'un peuple africain) en ses multiples potentialités qui le constituent.

Dans une telle perspective le développement n'est plus conçue comme quelque chose à attendre des agents venant de l'extérieur, mais un processus qui s'amorce consciemment de l'intérieur et se poursuit constamment

malgré les obstacles de toute nature. Le développement plénier n'est pas non plus à confondre, purement et simplement, avec la croissance économique. Il doit comporter indissociablement une dimension sociale et culturelle bien marquée. On a pu dire sans paradoxe, à propos de certains pays du Tiers-monde, qu'ils enregistreraient déjà une croissance économique remarquable, mais "une croissance sans développement" ! Ce que nous désirons réaliser, c'est un développement authentique dans le cadre d'un nouveau modèle de civilisation (12).

Au-delà de l'économique et du social.

Les moyens économiques et sociaux sont certes indispensables pour assurer le développement, mais ils sont loin d'être suffisants.

Il y a bien d'autres atouts à mettre en balance. Il y a lieu notamment de rappeler la dimension politique du développement. Toutes les activités tendant au développement supposent, en effet, pour aboutir réellement, une volonté et une vraie décision politiques, de la part des dirigeants, de même qu'une collaboration enthousiaste de toutes les forces vives du peuple.

N'a-t-on pas vu parfois de beaux programmes de développement échouer lamentablement, faute de politique sérieuse et cohérente ou pour avoir négligé d'y associer étroitement la sagesse et l'active coopération des populations intéressées?

Dans l'un et l'autre cas, le mot qui conviendrait pour rendre compte d'une telle situation, en serait, sans doute, celui de "Sous-développement politique". Une analyse attentive de ce phénomène rendrait sûrement de grands services à tous les responsables du développement. Plus positivement nos penseurs entendent apporter leur concours à la formation d'une pensée politique africaine de type moderne.

Sur ce point comme d'ailleurs sur bien d'autres, la tradition philosophique ne peut que leur donner raison. Nous connaissons tous l'influence profonde et durable, qu'en d'autres temps et d'autres lieux, ont

exercée sur la pensée politique, les grands penseurs et philosophes, comme Confucius et Ciceron, Platon et Aristote, Augustin de Hippone et Thomas d'Aquin, Grotius et Hobbes, Spinoza et Locke, Montesquieu et Rousseau, Kant et Hegel, Marx et Engels, etc. etc...

De nombreux concepts politiques, inventés ou pré-cisés par eux, sont actuellement encore utilisés dans le monde entier, sous diverses transpositions linguistiques: cité et citoyen, monarchie et république, liberté et démocratie, droit et loi, état et gouvernement, nation et nationalité, dictature et révolution, le terme même de "politique", etc. etc...

Les politiques de développement qui s'élaborent dans nos pays, ne visent bien souvent que le court terme, sans appui sur une politique générale à long terme, d'où leurs lacunes déplorables.

Une politique générale susceptible de produire des effets pleinement bénéfiques et durables, devrait se construire sur une base doctrinale solide, tout en intégrant les meilleurs éléments de nos traditions ancestrales. Nos penseurs trouveraient là, semble-t-il, un terrain de recherches très fertile.

Il y aurait également, - autre tâche importante, - à entreprendre une étude critique des différentes idéologies qui déferlent sur le Continent et qui s'affrontent parfois durement.

De nos jours on commence à mieux comprendre le rôle immense joué par les idéologies, dans la vie des sociétés les plus diverses. Mais en même temps on s'accorde à souligner les dangers et les limites que représentent de tels systèmes: simplification abusive de certains problèmes complexes, vision manichéenne de l'histoire et des êtres, intolérance vis-à-vis des positions adverses, dérive facile vers la mystification des consciences, etc.

Dans notre Afrique contemporaine, quel sens convient-il de donner à ces curieuses créations idéologiques? Quel rapport peut-on établir entre elles et deux autres phénomènes connexes, le mythe et l'utopie? Dans quelle mesure serait-il possible de s'en assurer

la maîtrise, grâce notamment à un traitement scientifique et / ou une réflexion philosophique? Ce sont là quelques-unes des questions où pourrait s'exercer utilement la sagacité de nos intellectuels.

Vers une éthique du développement.

Parvenus à ce point de notre cheminement, nous commençons déjà à entrevoir quelque peu l'ampleur de la tâche que s'assignent les penseurs africains: réfléchir méthodiquement et systématiquement sur les grands problèmes du développement qui se posent à l'Afrique contemporaine.

Sur le terrain que nous venons de survoler très rapidement, les analyses de nos philosophes vont, sans doute, rencontrer régulièrement des recherches similaires réalisées par des spécialistes des sciences de l'homme. Mais ceux-ci s'appliquent, avant tout, à découvrir les mécanismes, les moyens et les conditions permettant le déroulement normal de ce qu'il est convenu d'appeler le développement.

Le philosophe, quant à lui, estime qu'à travers toutes ces recherches tâtonnantes, une tâche essentielle reste à accomplir: celle de dégager pour l'homme africain, les orientations fondamentales qu'il a à prendre pour mieux assumer son destin et assurer l'avenir de l'Afrique.

A vrai dire la voie est à peine ouverte, et elle s'annonce extrêmement éprouvante. Pour le moment il serait surtout question de trouver comment édifier et appliquer efficacement une véritable éthique du développement, quelque chose comme un code de bonne conduite en matière de développement.

En ce domaine moins qu'en tout autre domaine humain, nous ne saurions désormais faire l'économie d'une pensée éthique solide, cohérente et soigneusement élaborée.

Quant au contenu de cette nouvelle éthique qui cherche lentement son élaboration philosophique, il

sera, bien sûr, déterminé par les conditions socio-politiques et historico-culturelles de la vie en Afrique. Mais il ne pourra finalement trouver son assise bien stable et sa consistance dynamique que dans une anthropologie réflexive authentiquement africaine.

Celle-ci contribuera à définir la juste place qui revient à l'homme dans l'ensemble des activités de développement. Ni vulgaire rouage d'un mécanisme tout monté d'avance, ni simple élément d'un système fonctionnant dans le plus total anonymat, ni ridicule personnage de comédie, habilement manipulé au gré des intérêts se jouant ailleurs et contre lui, mais fier agent conscient et responsable de ses décisions et de ses actes, véritable sujet reconnu et respecté en sa dignité de personne, au-delà des institutions et des systèmes qui le portent et le conditionnent de multiples manières. Ces derniers garderaient bien, sans doute, leur poids qui est considérable, mais ce serait pour le service de l'homme et non pour son asservissement plus ou moins camouflé.

*
*

Ainsi donc le philosophe africain ne se désintéresse nullement de nombreux problèmes qui agitent l'Afrique. Il s'associe bien volontiers à ceux de ses compatriotes qui, chacun selon sa compétence respective, s'emploient à leur trouver des solutions appropriées. Pour sa part il invite tout le monde à un effort permanent de sagesse et de lucidité, afin de dépasser constamment des solutions par trop commodes qui, à la longue, ne peuvent se révéler que décevantes ou même désastreuses.

Benoît KARANGO

NOTES.

1. - Article paru dans le n° 75 de DIALOGUE. (juillet-août 1979) sous le titre suivant: "Bref aperçu sur la philosophie et l'ethno-anthropologie en Afrique".
- Colonialisme, ethnologie et philosophie, p. 77-96.
2. - Article paru dans le n° 76 de DIALOGUE (septembre-octobre 1979) sous le titre suivant: "Philosophies africaines et idée de philosophie" p. 35 - 51.
3. - C'est le thème même d'un Séminaire philosophique tenu à Lubumbashi en 1973.
4. - J. Laléyé: La problématique de la philosophie en Afrique. Effort d'élucidation et de thématisation, in Cahiers philosophiques africaines, 1974(6) p. 26.
5. - Tshibangu-wa-Mulumba, "métaphysique, cette philosophie qui nous vient d'ailleurs", in Cahiers philosophiques africaines, 1973, p. 49. La question est revenue sur le tapis, dans un nouveau Séminaire philosophique en 1976, avec DJONGAKODI: "Philosophie et langues africaines".
6. - F. Eboussi-Boulaga, "la crise du "muntu", Présence africaine, Paris, 1977, p. 132.
7. - E. Boulaga dénonce ici une double tentative, de la part des ethno-philosophes.
"Un concordisme naïf qui tâche à prouver que les parlers africains ont "tout-de-même aussi "les catégories des grammaires française, anglaise, allemande " ...
Et paradoxalement la recherche de l'originalité des langues africaines "dans les métaphysiques et les dialectiques de la parole et du verbe chez les bantus". Ibidem p. 136.

8. - Ibidem p. 141.

9. - Après le nom du missionnaire belge, Place Tempels, on rappellera seulement les noms de Kagame, Makarakiza, Mulago, Mujyrya.

10. - Toutefois cela n'exclut pas d'autres formes de participation aux recherches et réalisations communes en matière de développement.

Au contraire si le philosophe africain est en même temps économiste ou sociologue, biologiste ou psychologue, mathématicien ou chimiste etc., tant mieux, car toutes ces connaissances contribueront à élargir ses horizons intellectuels, et à accroître sa compétence et son efficacité.

11. - Dans le n° 120 (décembre 1977) de Zaïre-Afrique, le Professeur Kamana essaie de rendre compte de ce thème, dans un long article : "Les philosophies négro-africaines face au problème du développement", p.591-608.

Plusieurs sous-thèmes y sont énumérés que moi-même j'ai repris partiellement, tout en essayant de leur donner une meilleure articulation.

12. - Nos belles et fragiles civilisations ont été brutalement ouvertes et confrontées à d'autres formes de civilisations avec lesquelles il faut désormais compter. Nous devons apprendre à maîtriser les prodigieux apports de la science et de la technologie, adopter de nouvelles méthodes d'activité et de travail intellectuel, accepter les valeurs de rationalité et l'esprit critique comme condition de libération et d'efficacité, repenser nos valeurs traditionnelles en fonction des impératifs de la modernité, etc...

Le régime des castes en Inde

Certains auteurs n'ont pas hésité à qualifier l'ordre social ancien du Rwanda de régime de castes, à tort ou à raison, nous n'en discuterons pas ici. Bien entendu, quand on parle de castes, on pense tout de suite à l'Inde. Et comme il s'agit là d'un type d'organisation sociale qui est tellement aux antipodes de nos idéaux courants, nous avons tendance à le considérer d'emblée de manière péjorative. Les castes apparaissent aux yeux de la plupart des Occidentaux comme une sorte de tare dont la société indienne n'arrive pas à se défaire.

Le livre que le grand indianiste français Alain Daniélou a publié en 1976 chez Buchet/Chastel sous le titre Les quatre sens de la vie et la structure sociale de l'Inde traditionnelle contient plus d'un rejet d'étonnement pour le lecteur non familier avec ces questions. L'auteur essaie, entre autres, de comprendre quelle est la logique interne de ce régime, quel est le but qu'il poursuit et quelle est son efficacité, en d'autres termes à le considérer sous un angle positif. Sans doute sous-estime-t-il du même coup les dysfonctions que lui aussi recèle, car il n'existe pas, il ne peut exister de société parfaite; mais grâce à son analyse qui par endroits prend des allures d'apologie, on parvient à s'en faire une tout autre image.

HISTOIRE

L'histoire de l'Inde n'est-elle-même pas sans analogies avec celle du Rwanda. Le fonds le plus ancien est constitué par des populations australoïdes toujours présentes dans les forêts et sur les hauts plateaux de l'intérieur. Vinrent s'y superposer des peuples agriculteurs noirs, habitués à enterrer leurs morts et croyant en la métempsycose, qui donnèrent naissance à une civilisation urbaine grandiose entre le 6e et le 3e millénaire avant Jésus-Christ. Enfin,

des nomades pasteurs de race blanche, les Aryens, ayant pour coutume de brûler leurs morts, conquièrent l'Inde à partir des steppes du Nord. La mythologie hindoue est remplie de conflits entre dieux blancs et démons noirs. Le problème majeur de l'Inde depuis trois ou quatre millénaires a donc été celui de la compénétration et de la coexistence pacifique, mais hiérarchisée, de peuples, de races, de langues, de cultures et de religions extraordinairement variés et différents. Le grand mérite du régime des castes est d'avoir organisé cette coexistence de manière stable et efficace. Comment s'y est-il pris?

OBJECTIFS ET PRINCIPES DIRECTEURS

Selon la tradition, ce système social n'est pas le fruit d'une évolution spontanée, mais a été créé par une sorte de bain-trust de sages soucieux de trouver au problème posé la solution la plus adéquate. Le nom sanskrit pour désigner l'institution des castes est varna-ashrama (varna = couleurs; ashrama = lieu de paix): il s'agit de réunir harmonieusement différentes espèces d'hommes. Voici quelques-unes des idées directrices :

1. L'idée de nature : l'idée de nature est fondamentale dans la pensée hindoue. Chaque être et chaque espèce d'êtres a une nature propre qui est un reflet de la richesse et de l'harmonie divines. Pour respecter le plan de Dieu, il faut traiter chaque être conformément à cette nature. Cela amène à reconnaître à chaque individu, à chaque groupe, à chaque race, à chaque peuple, à chaque sexe et à chaque âge de la vie le droit d'être différent. Il faut donc procéder à une observation raisonnée et pénétrante des hommes et très concrètement voir en quoi chacun excelle afin de lui trouver dans la société une fonction qui corresponde au mieux à sa nature intime, une insertion faite de droits et de devoirs qui lui permettent d'accomplir ce à quoi il est destiné. Et chacun doit pouvoir être fier de ce qu'il est et de ce qu'il fait.

2. Chaque groupe doit pouvoir vivre en paix. Pour cela il faut lui assurer un gagne-pain inviolable. que personne ne puisse lui enlever, un champ d'activités indépendant et interdit aux autres groupes. Chaque sous-groupe sera donc lié à une profession particulière et constituera une corporation à laquelle on appartient par droit de naissance. Toutes les professions étant indispensables, on pense que la sélection héréditaire en vaut bien une autre. Le problème ne consiste pas à ouvrir à tous les individus certaines professions considérées comme plus respectables, mais à rendre toutes les professions honorables. La sélection héréditaire a l'avantage de la simplicité et de placer d'emblée l'individu dans l'environnement le plus favorable à l'apprentissage d'un métier.

3. Ces corporations professionnelles forment autant de cases. Cela signifie essentiellement deux choses. D'abord que chacune a son organisation propre, sa coutume, son système de mariage et de parenté, ses lois et ses tribunaux, ses experts, ses rites, ses valeurs. Chacune forme un monde en soi. Ce qui est interdit dans l'une est licite dans l'autre, et chacun ne peut donc être jugé que par ses pairs, soucieux de la cohésion interne mais aussi de la réputation du groupe à l'extérieur. En second lieu, cela signifie qu'on ne peut se marier qu'à l'intérieur de son groupe. L'endogamie est une caractéristique essentielle de la caste. Le mariage entre gens de races ou de castes différentes est jugé néfaste et contre-nature, car irresponsable vis-à-vis des enfants qui n'ont plus rien qui leur soit propre et dont l'insertion est donc rendue très difficile (sauf si on crée à leur intention un nouveau groupe au statut reconnu). La liberté individuelle et sociale est ainsi sauvegardée grâce à l'institution de groupements multiples, chacun étant protégé de l'interférence des autres, ce qui permet à tous de coexister sous une même administration et dans un même pays, sans qu'aucun groupe ne puisse imposer aux autres ses conceptions, son mode de vie, ses mœurs, sa morale, sa religion, sa langue, sans même qu'il existe de conflits d'intérêts.

4. Chaque groupe ayant des caractères et des aptitudes différents sera toujours à la fois supérieur et inférieur en quelque chose. Y correspondent des droits, des avantages, des privilèges, des plaisirs, mais aussi des devoirs et des limitations différents. "Le musicien a besoin d'un luth, le laboureur d'une charue, le poète peut vouloir s'enivrer pour donner libre cours à son inspiration, le prêtre ne doit pas absorber d'alcool ou de produits intoxicants car il risquerait de s'embrouiller dans les rites et de les rendre inefficaces. Les besoins, les devoirs, les règles de vie ne sont pas les mêmes" (p.29). Le problème est d'arriver à répartir de manière équitable devoirs et privilèges, de manière à ce que l'équilibre ne soit pas compromis.

5. L'ordonnancement général des classes et des castes est de nature hiérarchique. Mais, comme le fait remarquer Louis Dumont, il faut distinguer hiérarchie et pouvoir : "la main droite est supérieure à la main gauche, mais elle n'a pas de pouvoir sur la main gauche." la classe de guerriers et des princes est faite pour administrer le pays, mais elle n'a aucun droit d'imposer à un groupe quelconque une religion, une idéologie, des pratiques ou des modes de vie qui ne sont pas les siens. Le gouvernement ne peut s'exercer que dans des limites très étroites. La classe hiérarchiquement la plus élevée, celle des brahmanes, n'a pas de pouvoir politique. Plus un groupe a une situation élevée plus les devoirs prédominent sur les droits: l'ascétisme et l'intouchabilité du prêtre ne sont pas enviables par ceux des castes ouvrières et artisanales, par exemple, qui n'ont à respecter que d'infimes interdits alimentaires ou sexuels. Comme aux yeux des Indiens les différentes races correspondent à des âges différents, il leur semble normal qu'envers les uns on se comporte comme à l'égard de vieillards et envers les autres comme à l'égard d'enfants.

6. Les structures sociales ainsi établies sont suffisamment fermes pour permettre à tout individu qui fait preuve d'une valeur et se sent une vocation particulière de se placer hors caste. Les destins exception-

nels ne sont nullement brimés, mais prévus et canalisés. Au moins errant personne n'a le droit de demander qui il est ni d'où il vient. La prostituée s'est placée hors des règles communes, mais jouit d'un statut socialement reconnu et respecté.

La théorie sociale indienne traditionnelle, admettant les hommes différents, n'a aucune honte à les reconnaître inégaux (c'est-à-dire inférieurs selon tel critère et supérieurs selon tel autre). Mais pour que cette inégalité ne soit pas ressentie comme injuste, il faut qu'elle soit compensée par une répartition des charges et des avantages qui fasse que chacun soit non seulement satisfait de ce qu'il est, mais véritablement fier et nullement enclin à vouloir changer de statut.

Le coup de génie du système, c'est d'avoir fait en sorte que le pouvoir ne puisse devenir objet de compétition entre groupes du fait qu'il est exercé par une classe héréditaire comme n'importe quelle autre activité et circonscrit dans d'étroites limites. Tout ce qui touche la vie ordinaire lui échappe, étant réglé au sein de chaque caste. En regard, ce sont les sociétés où le pouvoir est lié à la fortune (régimes capitalistes) ou bien la fortune au pouvoir (régimes socialistes) qui apparaissent fondamentalement injustes et conflictuelles.

La morale apparaît comme une étude quasi scientifique des règles de comportement naturelles aux hommes et tenant compte de tous les aspects de leur nature. Elle est de ce fait ouverte aux découvertes nouvelles et aux changements. La morale de caste repose sur la constatation que la vie sociale n'est possible que si chaque groupe, comme chaque individu, accepte de restreindre sa liberté :

" Nous disons : " tu ne prendras pas la femme de ton voisin ni son bien". La morale de caste dit: tu ne prendras pas femme dans le groupe voisin, ni son gagne-pain". Et de même que la loi qui empêche notre voisin de s'emparer de notre femme est la garantie qui nous permet de vivre avec lui sans crainte, sans besoins défensifs,

en bonne harmonie, côte à côte, de même les lois sévères qui interdisent le mélange des castes permettent aux races, aux civilisations, aux religions les plus différentes d'exister côte à côte, sans craintes, sans heurts"(p.91).

IDEOLOGIE

L'hindouisme, qui sur le plan idéologique constitue le ciment de cette société, est aux antipodes de toute religion dogmatique. Il admet que pour sa réalisation spirituelle chacun suive une voie différente, et dans une sorte de syncrétisme supérieur il est parvenu à intégrer les apports les plus divers. Un des piliers majeurs de l'hindouisme post-védique est la doctrine du karma et de la métempsycose. Nos actions nous transforment nous-mêmes, en bien ou en mal. Notre être actuel est la résultante d'actions accomplies dans des vies antérieures. Nous naissons avec un actif et un passif. Celui-ci explique notre nature présente et justifie la place orécise que nous occupons dans la hiérarchie des êtres. Si nous nous trouvons dans une position inférieure nous n'avons qu'à nous en prendre à nous-mêmes et à travailler par une vie correcte à améliorer notre sort pour la prochaine échéance, en attendant de parvenir à la libération définitive qui nous permet de briser le cycle des réincarnations.

COMPARAISONS

En exposant le système indien, traditionnel, Alain Daniélou ne peut s'empêcher de faire des comparaisons avec nos pays modernes, et à son avis celles-ci leur sont toujours défavorables face à l'étonnant réalisme du premier :

" Les hiérarchies d'ambition, telles que les envisage la société occidentale, sont parfaitement artificielles. En quoi un métier d'enseignant ou de commerçant est-il plus désirable qu'un métier d'artisan? ... Le devoir de

chacun, son épanouissement dans le monde et son destin spirituel dépendent de la réalisation de ce qu'il est, de l'accomplissement de son rôle social. La notion qu'un genre d'occupation est en soi plus noble, plus élégant qu'un autre est une conception qui ne peut apparaître que dans une société dont les valeurs sont faussées, où tous les soldats veulent être des officiers et où on arrive inévitablement à l'inefficacité et à ce qu'on appelle la "lutte des classes" dont la seule morale sociale semble être de s'approprier la place de quelqu'un d'autre sans tenir aucun compte des aptitudes des individus et des intentions du Créateur" (p.33)

" La plupart des idéologies modernes ne sont que des abstractions, des rêves qui ne correspondent à aucune société réelle ni possible. Dans la mesure où l'on veut ignorer les faits biologiques, les différences entre les sexes, les races, les espèces, au lieu de chercher à les harmoniser, on crée des sociétés factices dont la pratique ne correspond pas à la théorie, et qui, par conséquent, sont constamment agitées par des conflits et des désordres dont certains peuvent être fatals, et qui de plus sont inévitablement injustes et inhumaines, car c'est toujours le plus rusé qui s'approprie tous les avantages et non le plus méritant" (p. 34).

" Historiquement toutes les tentatives faites pour établir l'égalité des individus, sans tenir compte des castes, ont conduit à la destruction du plus faible par le plus fort, sinon toujours physiquement, du moins culturellement, socialement, religieusement. Ceci est d'ailleurs inévitable puisque chaque groupe chérit ses institutions, ses coutumes, ses lois sociales, sa religion, sa culture, sa langue, pense et agit toujours en fait comme une caste? Si un groupe ne réussit pas à imposer

à tous son mode de vie, de pensée, il est sûr, dans une société sans castes, de voir tôt ou tard la culture, la religion, les coutumes d'un groupe adverse triompher des siennes ou tout au moins un mélange se produire, un compromis lui être imposé. La plus démocratique des sociétés, l'Islam, qui, en théorie, ne reconnaît pas de distinction sociale ou raciale, a été la plus destructrice " (p. 185)

" Le respect des races, des différentes espèces d'êtres humains tel qu'il apparaît dans la conception des castes, est exactement le contraire de ce que les Occidentaux appellent racisme... Les idées sociales naïves et romantiques des Européens qui prêchent l'égalité des hommes, mais exigent que cette égalité se place sur le plan de leurs croyances, de leur mode de vie, de leurs habitudes, de leur vêtement, de leur alimentation, de leur hygiène, etc. ne peuvent aboutir qu'au génocide ou à une fausse assimilation... Présenter comme alternative à des Pygmées ou à des Mundas de devenir banquiers, ou avocats, ou ouvriers d'usine, ou de disparaître est une sinistre plaisanterie qui hélas a déjà permis de justifier l'annihilation d'une bonne partie des races humaines. L'Inde demeure devant l'histoire comme l'unique défenseur des peuples qui ne s'adaptent pas à l'exploitation industrielle du monde" (p.54).

Et l'auteur de faire remarquer que les Juifs ou les Tsiganes, ces peuples pourchassés dans le monde entier, n'ont jamais eu la moindre difficulté à vivre en Inde.

" Toutes les civilisations, qui n'ont su ni éviter les mélanges, ni donner à chacun sa place, qui ne préservent pas les droits des plus faibles, sous prétexte de donner les mêmes droits à tous, ont toujours oscillé entre le génocide et le suicide et ont disparu dans le désordre et la confusion" (p.32).

" La rigueur de la société hindoue rend inutile le conformisme. C'est dans les sociétés ouvertes, égalitaires, peu organisées, que le conformisme, la propagande, le lavage de cerveau apparaissent nécessaires afin d'obtenir un comportement cohérent des individus. Mais si le cadre social tient compte des besoins humains réels sur tous les plans, ainsi que des aptitudes très diverses des individus et des entités ethniques, le cadre social peut devenir assez solide pour que la plus grande liberté soit possible pour l'individu non conformiste ou d'exception. Sur le plan, la société hindoue nous apparaît, à travers sa rigueur, comme le modèle même de la tolérance et de la liberté" (p.101).

Car en fin de compte, ce qui importe à l'homme, c'est d'accomplir son destin personnel, comme le dit un proverbe: "l'homme doit se sacrifier à sa famille, sacrifier sa famille à sa caste, sacrifier sa caste à son pays, sacrifier son pays au monde, et sacrifier le monde à lui-même." Non seulement chacun est appelé à remplir le rôle auquel il est destiné et à y arriver à une sorte de perfection, mais encore à parvenir à cette libération de toute attache qui ne peut être qu'individuelle, foncièrement.

CONCLUSION

L'intérêt du livre d'Alain Daniélou est de montrer qu'il existe une alternative possible (la preuve en est qu'elle fonctionne depuis des millénaires) à nos régimes socio-politiques qui ne se concevaient qu'à coup de domination et de colonisation internes, d'assimilation des uns par les autres, d'imposition culturelle, et par le fait même de violence physique ou symbolique et en corollaire de lutte des classes, de nos régimes congénitalement incapables d'admettre et d'organiser la diversité avec équité. Pour nous, vouloir le bien des autres, et en particulier des plus défavorisés, c'est nécessairement faire d'eux ce que nous sommes, leur communiquer, au besoin par la force, nos

manières de penser et de vivre. Et l'école est l'instrument privilégié de ce nivellement.

Le régime des castes est évidemment difficile à imaginer dans une civilisation essentiellement mobile et instable, soumise à un changement perpétuel. Ce n'est pas pour rien que les Indiens pensent que nous sommes engagés dans le Kali Yuga, l'âge des désordres et des conflits qui risque de s'achever en catastrophe, un âge où les progrès apparents ne font que masquer la dégénérescence des valeurs.

Les penseurs indiens ont reconnu avec beaucoup de réalisme qu'une sorte de pesanteur, de pente naturelle entraînait toute société vers la différenciation et la stratification, vers la création de sous-groupes dont la logique n'est pas toujours très éloignée de celle des castes. En quelques années, les néo-bourgeoisies africaines tout autant que les partis anciennement révolutionnaires dans les pays de l'Est se sont érigés en quasi-castes de privilèges extraordinairesment fermées et jalouses de leurs privilèges.

Mais cela s'est fait dans un esprit de domination et d'exploitation sans souci d'équilibre général et de compensation. La sagesse du système indien traditionnel est d'avoir cédé à cette propension "naturelle" des sociétés, mais en canalisant le mouvement et en l'aménageant de telle manière que chacun puisse y trouver sa place, tout en sachant aussi qu'un système a toujours des ratés et des points où il se montre vulnérable qui doivent eux-mêmes être pris en compte.

Pierre ERNY

Actualités rwandaises

Les législatives

Nous sommes le 28 Décembre 1981. Un lundi pas comme les autres. Depuis des mois, tous les media du pays ont contribué à préparer ce jour où le peuple rwandais a l'occasion, une fois de plus, de faire prévaloir son pouvoir d'installer un pouvoir législatif. Le 28 Décembre actuel était bien choisi; incrusté dans un week-end qui s'est prolongé presque une semaine. Depuis la Noël jusqu'au Nouvel an, le peuple vit dans une ambiance de fêtes, ambiance qui fut, du reste, ruineuse pour les petites bourses, dans les villes. Cette atmosphère contribua au succès des élections.

Les préparatifs

Le succès n'est pas le fait du hasard, mais le fruit d'une programmation bien étudiée par une loi électorale elle-même bien pensée.

Les inscriptions électorales se sont déroulées en un mois. Le délai imparti était peut-être court, et venant directement après la fièvre causée par le changement des cartes d'identités, beaucoup n'avaient pas encore eu le temps de souffler. Cela explique, en partie, la raison du grand nombre des citoyens majeurs non inscrits, comme le montre le tableau suivant :

Préfecture	Population totale (1)	Population en âge d'é- lire	Les inscrits	les non-inscrits
Kigali	698.063	385.704	292.815	92.889
Gitarama	602.752	307.312	295.007	12.305
Butare	601.165	321.493	279.630	41.863
Gikongoro	369.891	181.893	176.166	5.727
Cyangugu	331.380	179.985	165.834	14.151
Kibuye	337.729	170.622	161.484	9.138
Gisenyi	468.786	247.852	227.270	20.582
Ruhengeri	528.649	275.809	248.005	27.804
Byumba	519.968	261.809	239.840	22.131
Kibungo	360.934	197.015	157.496	39.519

(1) - La Population totale est celle donnée par le recensement national de 1978.

De ce tableau nous déduisons que beaucoup de citoyens (plus de 280.000) n'ont pas voté, nous privant ainsi de 8 députés supplémentaires. C'est que les dispositions de la Loi électorale prévoient 1 député sur 35.000 électeurs inscrits. Il aurait été peut-être mieux de calculer le nombre de sièges par rapport à la population en âge d'élire. Mais le législateur a eu certainement ses raisons. Du reste, ce n'est pas la quantité qui importe, mais bien la qualité.

Les éliminatoires

La loi électorale prévoyait trois étapes d'élimination. Au premier degré, le Préfet, Président du Mouvement dans la Préfecture, recevait toutes les lettres des candidats requérants. Les critères d'exclusion étaient l'âge (moins de 21 ans), le diplôme (moins de quatre ans secondaires) et le fait d'avoir été privé de ses droits civiques pendant un an et plus. A ce stade, le critère "études faites" a éliminé pas mal de requérants. En ce moment, le bureau d'équivalence des diplômes a eu du pain sur la planche.

Au second degré d'élimination, le congrès préfectoral. L'opération s'est faite le 6 Novembre dans toutes les Préfectures. Les congressistes avaient à choisir un nombre de candidats double de celui des sièges dévolus à chaque Préfecture. En tout, 128 personnes à présenter à la Présidence du M.R.N.D. qui a tranché en dernier ressort avant que le peuple ne se prononce en suffrage. Le choix par les congressistes a suscité des critiques, car, semble-t-il, il y eut quelques écarts par rapport à la loi démocratique, notamment au niveau du secret de vote.

Dans telle Préfecture, l'organisation était telle qu'au moment du dépouillement on pouvait savoir comment avaient voté les représentants de telle circonscription : les congressistes de chaque commune avaient été placés dans un ordre pré-établi et leurs bulletins allaient dans une urne qui leur était réservée. Dans telle Préfecture, chaque bulletin de vote portait un numéro au verso. Que serait-ce du secret de vote si tel numéro devait correspondre à tel congressiste ? Heureusement cela ne fut qu'une exception qui ne s'est pas généralisée. On peut aussi s'interroger sur l'ordre d'alignement des candidats sur la liste présentée aux congressistes. Un Préfet a prétendu que cet alignement avait suivi l'ordre d'arrivée des lettres de candidature. Mais le fait que tous les ministres se trouvaient en tête de liste a frappé plus d'une personne. Les premiers de liste partent toujours plus favorisés. C'est un fait psychologique. Il est à déplorer que dans certaines Préfectures et communes, une propagande clandestine et sectariste ait mal desservi certains candidats.

Quant à l'élimination au niveau du Comité Central du M.R.N.D., le Secrétaire Général s'en est expliqué clairement dans l'Imvaho n° 404. Cette exclusion aurait pu heureusement trouver sa place avant que les Congrès ne se prononcent. Les candidats retenus par les Congrès et qui se sont vus exclus sans explication ont été ofusqués.

Le déroulement des élections et dépouillement

Le 28 Décembre, tous les rwandais en âge d'élire se sont présentés aux urnes. L'opération s'est achevée en une journée sauf à

Kigali où le scrutin s'est prolongé dans les bureaux secondaires le 29 Décembre. La rapidité des opérations est due au fait que chaque secteur avait son bureau de vote. Le dépouillement a commencé le 29 décembre et a pris fin le 1er janvier. Tout observateur attentif a pu constater que le peuple rwandais devient de plus en plus mûr politiquement. Le vote a été, en général, libre et secret. Les rwandais ont pris au sérieux cette tâche civique. Cela explique le nombre insignifiant des bulletins nuls et blancs. Dans l'ensemble les élections se sont déroulées d'une manière démocratique sauf dans quelques secteurs et communes où les conseillers et Bourgmestres ont péché par excès de zèle "matraquant" verbalement ou physiquement leurs gens pour qu'ils élisent ou n'élisent pas tel candidat. Le dépouillement des bulletins fut aussi un modèle de démocratie bien qu'il ait duré plus longtemps que prévu, et coûtât très cher en argent et en énergie. Lors des prochaines élections, un ordonnateur pourrait faciliter le dépouillement. L'opération serait moins coûteuse et plus correcte.

Le Profil du C.N.D.

Le Conseil National pour le Développement se présente comme suit :

- Du point de vue de la fonction antérieure exercée, nous avons : Le Secrétaire Général du M.R.N.D., 17 ministres, 5 sous-préfets, 14 Bourgmestres, 21 autres fonctionnaires de l'Etat, 3 agents du secteur privé et 3 militaires dont un ministre.

- Du point de vue du niveau d'études, nous avons 25 diplômés D4 et D5, 13 humanistes, 6 bacheliers, 16 licenciés, ingénieurs et maîtres et 4 docteurs.

- Du point de vue du sexe, on a 4 femmes et 60 hommes

- Du point de vue de l'âge, 39 députés ont moins de 40 ans, tandis que 25 ont quarante ans et plus. Le doyen d'âge a 53 ans, le cadet 29.

- Du point de vue ethnique, on a 4 tutsi et 63 hutu.

Si nous pouvons nous permettre quelques commentaires sur ces chiffres, nous dirions que tous les membres du Gouvernement seront aussi membres du Conseil National pour le Développement. Cela comporte avantage et inconvénient. Avantage parce que la politique nationale s'en trouvera unifiée. Il y aura très peu de friction entre l'exécutif et le législatif. L'inconvénient viendrait du fait que les ministres qui forment le quart du C.N.D. pourrait le dominer et lui imposer leur vue. Mais d'ici là des remaniements ministériels pourraient corriger l'affaire. Nous remarquons encore que le secteur libéral ou privé est très peu représenté. Pourquoi ?

Quant au niveau de formation, nous remarquons que le C.N.D. comporte beaucoup d'éléments D4 et D5, soit 39% de tout le corps parlementaire. Dans la majorité ils étaient, soit Bourgmestres, soit Sous-Préfets. Cette formation intellectuelle à la limite du niveau exigé n'handicaper pas le sérieux des travaux du C.N.D. En général, ces personnes ont l'expérience que procure l'âge. Et nous savons que "l'expérience dépasse science". Evidemment remplacer valablement tant de bons Bourgmestres et tant de bons Sous-Préfets ne sera pas chose facile. En tout cas, pour ce qui est de la compétence intellectuelle, nous pouvons nous féliciter de ce que 26 sur 64

ont une formation supérieure.

Pour ce qui est de l'âge, la moyenne est de 37 ans. Le C.N.D. est dans la force de l'âge. Ni trop vieux, ni trop jeune. C'est l'âge du rendement maximum.

La femme rwandaise est décidée à participer au développement du pays dans les secteurs de la vie nationale. Elle n'entend pas laisser à l'homme la fonction de député, comme une chasse gardée. Jusqu'à maintenant, nous ne connaissions qu'une femme ayant gravi l'échelle du pouvoir législatif, Angèle Mukakayange. A notre connaissance, avant et après elle, aucune autre. Pourquoi cela ? Une des députés, Mlle Pascasie Masengesho, nous a donné quelques explications. Avant cette législature, les femmes n'osaient pas s'engager dans la politique; la fonction de député étant trop politique. Par ailleurs, il n'y avait que quelques femmes instruites. Masengesho pense que la femme rwandaise peine beaucoup par rapport à son frère et qu'une des priorités du C.N.D. sera de faire en sorte que la femme ne soit pas considérée comme l'esclave de l'homme. Sur 9 femmes candidates, 4 ont été élues. Cette percée encouragera les femmes à briguer d'autres postes politiques. Pourquoi pas une femme Bourgmestre, ministre, etc.... ?

Un mot sur la politique de l'équilibre

Connaissant la volonté de la Deuxième République de promouvoir une politique d'équilibre régional et ethnique, on ne peut que regretter que cette politique n'a pas été respectée dans le domaine ethnique. Bien sûr, l'appel de faire acte de candidature a été lancé à tout rwandais, sans restrictions autres que celles prévues par la Loi électorale.

Mais finalement, on remarque que la représentation ethnique ne s'est pas réalisée correctement. Le malheur veut qu'il en est de même dans les autres secteurs du pouvoir. Si on ne trouve pas de correctifs à ce déséquilibre qui porte préjudice à deux ethnies, la politique d'intégration ethnique serait handicapée et ce serait un mauvais présage pour l'avenir de l'Unité Nationale que prône le M.R.N.D.

Qu'attendons-nous du nouveau député ?

Le nouveau député sera un "politicien" dans le sens ethymologique du terme. C'est-à-dire quelqu'un qui s'occupe de la gestion de la "polis" terme grec qui signifie cité ou nation. Le député actuel sera plus un gestionnaire de la chose publique. Prévision du budget national, contrôle de son utilisation, planification des projets de développement du pays, tel sera l'essentiel de sa tâche.

On n'insistera jamais assez sur l'efficacité que l'on obtient du Conseil National pour le Développement. L'avenir du Pays repose sur lui. Le Pays sera ce que le C.N.D. aura voulu qu'il soit. L'Assemblée ne doit pas être un ramassis d'affairistes aux appétits féroces et peu scrupuleux des intérêts du peuple. Le C.N.D. doit éviter de s'empêtrer dans les imbricolos de la politique politicienne, mais doit s'occuper à rechercher les voies essentielles du Développement National. Pour cela, il faudra qu'il fasse preuve de maturité et d'une lucidité politique à toute épreuve. Le futur député se présente donc comme un homme sage, dynamique, dévoué au peuple et attentif à tout ce qui peut faire progresser la nation. Le peuple exprimera son jugement sur le C.N.D. lors des prochaines législatives; il a fait maintenant son devoir civique d'élire; les élus ne doivent pas le décevoir.

KAMEYA André

LE RÔLE DU PARLEMENT DANS UN PAYS DÉMOCRATIQUE

Un parlement pour quoi faire?

En accédant à l'indépendance tous les pays africains sont dotés d'une Constitution prévoyant un Parlement, c'est-à-dire d'une ou deux Assemblées législatives. Mais, quelques années plus tard, certaines circonstances sont venues mettre à l'épreuve cet ordre constitutionnel: à chaque changement de régime, et il y en a eu beaucoup, surtout si ce changement était opéré par un coup d'état, il y a eu dissolution du Parlement ou suspension pour un temps plus ou moins long de ses activités.

Et pourtant, la plupart de ces pays ont pu être "bien" gouvernés durant quelques années sans Parlement! Dès lors on peut se demander, comme le Député Français, Monsieur Chandernagor, en 1967: "un Parlement, pour quoi faire?" "Les élections législatives au Rwanda confèrent à cette question et à sa réponse une actualité opportune.

L'expérience a plus d'une fois prouvé que la notion de la légitimité démocratique du pouvoir est si profondément ancrée dans les esprits que, tôt ou tard, des Assemblées représentatives renaissent même dans les Etats où le Parlement et ses méthodes semblaient avoir fait faillite. C'est que l'idéal démocratique vit sous une forme ou sous une autre au coeur de tous les êtres humains. Après quelques années de régime militaire, la plupart des Etats, pour ne pas dire tous, finissent par se rendre compte qu'ils ne peuvent pas se gouverner démocratiquement sans Parlement.

Alors, puisqu'il en faut, quel peut, quel doit être son rôle dans un pays démocratique?

Qu'est-ce qu'un pays démocratique?

Pour mieux définir ce rôle, il semble très utile de préciser d'abord ce qu'il faut entendre par "pays démocratique".

Etymologiquement, la démocratie est le régime où le pouvoir appartient au peuple; l'adjectif "démocratique" est synonyme de "populaire". Un pays démocratique est celui où la souveraineté non seulement dérive en principe du peuple mais encore est réellement exercée par lui et pour lui. C'est donc un pays dirigé par un Gouvernement issu du peuple et qui est pour le peuple.

Il y a cependant plusieurs façons d'être pour le peuple. Des politologues présentent deux acceptions principales du mot "démocratie": une démocratie politique et une démocratie sociale.

La démocratie politique

a) Dans le vocabulaire de la Société française de philosophie, la démocratie politique est définie comme "l'Etat politique dans lequel la souveraineté appartient à la totalité des citoyens, sans distinction de naissance, de fortune ou de capacité".

- Cette définition insiste sur la souveraineté du peuple, c'est le peuple qui est souverain, c'est-à-dire qui détient le pouvoir suprême d'où dérivent tous les autres.

- La démocratie étant ainsi comprise, notre ancien régime, la féodalité-mwamiste, ne saurait prétendre à l'adjectif "démocratique": le pouvoir appartenait au mwami et se transmettait de père en fils; le pays était gouverné par les favoris du mwami indépendamment de toute désignation par le peuple concerné; du reste, nous pouvons dire la même chose de l'administration de la Tutelle: le pouvoir qu'elle exerçait au Rwanda n'émanait pas du peuple rwandais.

Par contre, en Belgique ou en Angleterre, bien que la royauté y soit héréditaire, le régime politique est démocratique: d'abord parce que cette royauté est acceptée librement par le peuple, et ensuite, parce que ce n'est pas le roi qui gouverne mais les ministres désignés parmi les élus du peuple.

Inversement, dans un certain nombre de pays à

forme républicaine, les conditions essentielles d'une véritable démocratie n'y sont pas réalisées: le peuple vit sous la domination d'un seul parti, voire d'un seul homme, jouant le dictateur au nom du Parti, sans jamais permettre la volonté populaire de s'exprimer librement.

L'essentiel donc de la démocratie politique est que ce soit la totalité des citoyens, c'est-à-dire tout le peuple, qui soit souverain, qui détienne le pouvoir suprême, et non une personne, un clan, une race ou une fraction politique.

La démocratie sociale

b) Tandis que la démocratie sociale consiste, elle, dans un souci particulier du peuple, des intérêts et du standard de vie de la masse populaire. Dans ce sens, est démocratique toute loi, toute mesure favorisant le peuple; est démocratique tout gouvernement particulièrement soucieux des intérêts de la masse, des agriculteurs et ouvriers etc. Bref, la démocratie sociale est synonyme de l'amour du peuple.

Par cette définition, vous auriez constaté que la démocratie sociale peut se retrouver dans un régime opposé à la démocratie politique. Sous une dictature ou une monarchie féodale on a vu des ouvriers obtenir des avantages dont leurs collègues des pays à régime démocratique ne bénéficiaient pas (Espagne de Franco, Allemagne de Hitler alors qu'en France...). Mais ces avantages dépendaient du bon vouloir des chefs du pays et non de la décision du peuple lui-même.

Disons, en résumé que la démocratie politique légitime par le peuple, la loi émane de la volonté du peuple tandis que la démocratie sociale légitime pour le peuple, la loi est en faveur du peuple, et de ses intérêts.

Ainsi donc un pays démocratique est celui où coexistent les deux sortes de démocratie, la politique et la sociale. C'est donc un pays où la souveraineté appartient au peuple, qui l'exerce par ses représentants pour le bien-être de la totalité de la popula-

tion; ou, si vous préférez la formule d'Abraham Lincoln, ancien Président des Etats-Unis d'Amérique (1859-65): C'est un pays dirigé par "un Gouvernement du peuple, par le peuple et pour le peuple".

L'électeur souverain

Dans un pays démocratique, tel que nous venons de la décrire, quel doit être le rôle du Parlement?

Nous venons de voir que la démocratie confère la souveraineté "à la totalité des citoyens, sans distinction de naissance, de fortune ou de capacité". On reconnaît donc à tout homme, puisque raisonnable et libre, de juger les situations par lui-même et de prendre ses responsabilités. Il est entendu évidemment que tous les incapables aux yeux de la loi, entre autres les enfants qui ne sont pas encore parvenus au plein développement de leur raison et au plein usage de leur liberté, ne sont pas visés.

Mais tout citoyen, ayant l'âge requis est appelé, dans un régime démocratique, à exercer la souveraineté, c'est-à-dire le pouvoir suprême de la nation.

Mais, est-il possible que tous les citoyens d'un pays, même d'un tout petit pays, très peu peuplé, puissent exercer tous, par eux-mêmes directement, ce pouvoir suprême? La réponse se trouve, je crois, dans le fameux adage latin: "Quot capita, tot sensus". Autant de têtes, autant d'avis. C'est pourquoi dans tous les pays à régime démocratique, la loi doit déterminer les conditions et les modalités de l'organisation de la consultation populaire pour désigner les représentants appelés pour assurer l'exercice de la souveraineté du peuple.

Signalons en passant que l'un des devoirs primordiaux des dirigeants du pays en général, et des éducateurs de la nation en particulier, est d'initier les citoyens, spécialement les futurs électeurs, à la vie démocratique, parce qu'elle a ses exigences et même ses dangers. Tout électeur devrait être ca-

pable de donner un avis motivé sur les différentes questions débattues dans les assemblées gouvernementales, de façon à pouvoir se faire représenter dignement. Si l'électeur manque des qualités nécessaires pour s'acquitter convenablement de son rôle de souverain, il risque de prendre à l'aveuglette des décisions dont les conséquences lointaines lui échappent ou qu'il refuse de considérer. Les représentants du peuple devraient être choisis parmi les citoyens les plus compétents ayant les dispositions morales sans lesquelles leur gestion sera néfaste au bien-commun. Or, peut-on toujours affirmer que tout électeur est suffisamment formé et informé pour faire ce choix: c'est là un des dangers de la démocratie.

Mais toujours est-il que, dans un pays démocratique, le peuple exerce sa souveraineté par ses représentants élus.

La loi détermine les différents groupes de représentants et précise leur mission, les uns exercent cette mission à l'échelon national, d'autres à l'échelon régional ou local. Ici je ne parlerai que des représentants à l'échelon national.

La séparation des pouvoirs

Dans tous les pays démocratiques, la séparation des pouvoirs est consacrée par la loi fondamentale. Mais le nombre des institutions supérieures exerçant ces différents pouvoirs varie.

- Quelques pays ne voient que deux pouvoirs, le législatif et exécutif, celui-ci comprenant également le judiciaire.
- Un pays comme la Chine de Tchang Kai-Chek, prévoyait cinq pouvoirs tout à fait séparés: le législatif, l'exécutif, le judiciaire, le pouvoir d'examen et le pouvoir de contrôle.
- Plusieurs pays, dont le Rwanda, prévoient trois pouvoirs: le pouvoir législatif exercé par le Parlement (Assemblée Nationale ou Conseil National

de Développement), le pouvoir exécutif exercé par le Gouvernement, le pouvoir judiciaire exercé par "les Cours, tribunaux et autres juridictions" ou, dans la plupart des pays, par la Cour suprême.

Parlant du rôle du Parlement, je me référerai principalement aux pays à trois pouvoirs, plus particulièrement au Rwanda.

L'élécteur rwandais, comme celui de beaucoup d'autres pays est appelé à élire deux sortes de représentants nationaux :

- il y a d'une part le Président de la République, élu au suffrage universel et direct pour assurer durant un temps déterminé les fonctions de Chef de l'Etat, Coordonnateur de l'activité générale des trois branches du pouvoir de la nation, et Chef direct du Gouvernement;
- les parlementaires ou "députés à l'Assemblée Nationale" dont le nombre et les conditions d'électorat sont fixés par la loi et varient d'un pays à l'autre.
- les personnalités devant diriger la 3ème Institution, celle du pouvoir judiciaire, sont souvent désignées d'une façon indirecte, c'est-à-dire par les élus du peuple. Au Rwanda, d'après la constitution de 1962, le Président et les Vice-Présidents de la Cour Suprême devaient être nommés par le Président de la République, sur une liste de candidats présentés par l'Assemblée Nationale et le Gouvernement réunis en commun; tandis que celle de 1978 prévoit que "les magistrats sont nommés et révoqués par le Président de la République sur proposition du Ministre de la Justice et sur avis conforme du Conseil Supérieur de la Magistrature", celui-ci étant mis en place par une loi organique.

Le pouvoir de légiférer

Je me suis permis de parler quelque peu des trois branches du pouvoir de la République, pour pouvoir

situer le Parlement en vue d'en décrire le rôle.

Le rôle d'un Parlement, dans un pays démocratique est en général précisé par la loi fondamentale. C'est ainsi que la Constitution de la République Rwandaise déclare, en son article 51, que : "Le pouvoir législatif est exercé collectivement par le Président de la République et le Conseil National de Développement".

La plupart des Constitutions, comme la nôtre de 1962, confient également au Parlement le rôle de contrôler l'action du Président de la République et de son Gouvernement.

Ce double rôle, légiférer et contrôler le Gouvernement, appartient à la plupart des Parlements démocratiques :

1° - Ainsi donc, le premier rôle d'un député national, d'un parlementaire, du représentant du peuple est de doter le pays des lois, c'est-à-dire tout un ensemble de prescriptions qui règlent la vie des citoyens tout en organisant le progrès économique, social, culturel et spirituel d'une nation.

D'après l'article 65 de la Constitution de la République Rwandaise, "l'initiative des lois appartient concurremment aux députés et au Président de la République", ils ont aussi le droit d'amendement. En d'autres termes, tout projet de loi, pour être examiné par le Parlement (le CND), doit être examiné par le Président de la République. Aucune autre personne ou organe n'est autorisée à déposer un projet de loi sur les bureaux du Parlement.

Il est cependant possible que toute autre personne puisse être à l'origine lointaine d'une loi: mais pour que son idée devienne un projet de loi, elle doit la faire passer par l'une des deux portes par où doit passer tout projet de loi: par le Président de la République ou par un parlementaire.

Il est évidemment aisé de comprendre que la majorité des projets de loi doit provenir du Gouvernement:

c'est lui qui doit veiller sur la sécurité des biens et des personnes et assurer le développement harmonieux de la nation. C'est donc lui qui est le premier à sentir le besoin d'un instrument légal lui permettant de mieux accomplir sa mission. D'autre part c'est le Gouvernement qui dispose de techniciens pour préparer ces projets de loi. Mais les Ministres ne peuvent pas les appliquer directement sans l'approbation des représentants du peuple qui ont été chargés de concevoir la politique du pays et d'exprimer cette politique dans des lois que le Gouvernement est chargé d'exécuter, de faire respecter. Les techniciens du Gouvernement étudient le côté technique tandis que les parlementaires étudient le côté politique. Avant d'être déposé devant le Parlement, tout projet de loi en provenance d'un Ministère doit passer par le Conseil des Ministres, en vue de devenir projet du Président de la République.

Mais la Constitution a prévu aussi que le Président de la République pourrait présenter au Parlement un projet de loi, sans que celui-ci soit préalablement étudié par le Conseil du Gouvernement.

Le deuxième groupe ayant l'initiative des lois est celui des députés. Chaque député, et donc un groupe de députés également, peut, par son propre mouvement, ou sous la suggestion d'un ou de plusieurs électeurs, présenter devant le Parlement un projet de loi, dont l'adoption n'aurait aucune conséquence fâcheuse pour les finances publiques. Il y a donc une certaine limite pour les projets déposés par les députés, alors que pour le Président, il n'y a pas de limite : son projet peut traiter de n'importe quelle matière sous peine de n'importe quelle conséquence.

Par ailleurs, toutes les personnalités qui ont l'initiative des nouvelles lois, ont également l'initiative des projets de modification partielle ou totale d'une loi existante.

Lorsqu'un projet de loi est entre les mains du Parlement celui-ci peut décider soit de le faire passer d'abord devant l'une des commissions parlementaires concernées qui l'étudiera préalablement et lui

fera rapport, soit de l'examiner directement lui-même.

L'examen par la plénière du Parlement, que ce soit directement, que ce soit à la suite d'un rapport de sa commission, peut aboutir à l'une des conclusions suivantes :

- a) le rejet pur et simple du projet
- b) le renvoi à son auteur pour une nouvelle étude plus approfondie, compte tenu des commentaires et suggestions du Parlement.
- c) le renvoi à la commission parlementaire concernée;
- d) l'adoption par le Parlement, avec ou sans modification du texte présenté par l'auteur.

Un projet de loi adopté par le Parlement, c'est-à-dire par la majorité des représentants du peuple, ne devient loi effective qu'après déclaration par la Cour Constitutionnelle de sa conformité à la Constitution suivie de la signature du Président de la République.

Lorsque l'une de ces conditions n'est pas remplie, le projet de loi doit être renvoyé au Parlement pour une seconde lecture.

Voilà donc en quoi consiste la fonction de légiférer dévolue au Parlement. Peut-être devrais-je préciser qu'en ce qui concerne le Rwanda, cette fonction s'étend en tout domaine, car l'article 63 de la Constitution proclame que "la loi intervient souverainement en toute matière; en aucun cas les règlements ne peuvent contrevenir aux dispositions de la loi". En d'autres termes, le Parlement rwandais, comme celui de quelques autres pays, peut légiférer sur tout, dans tous les domaines. Il existe un certain nombre d'autres pays démocratiques dans lesquels les domaines où peut intervenir la loi sont énumérés, c'est-à-dire fixés, par la Constitution.

Le pouvoir de contrôler le gouvernement

2°- Voyons maintenant le second rôle principal assigné au Parlement d'un pays démocratique, c'est-à-dire le rôle de contrôler l'action du Président de la République et de son Gouvernement.

Nous venons de voir que le premier rôle est de légiférer. Mais une loi peut être votée en bonne et due forme et être promulguée sans pour autant qu'elle soit appliquée; elle peut aussi être appliquée, mais d'une façon non conforme ni à sa lettre ni à son esprit.

Aussi la loi fondamentale charge-t-elle le législateur de cette fonction de contrôler la bonne application de la loi.

Mais l'action du Président et du Gouvernement ne se limite pas uniquement à exécuter des lois : le maintien de l'ordre, le développement national aussi bien économique et social que spirituel et culturel, les relations avec l'extérieur relèvent de l'Exécutif.

Aussi le Parlement est-il chargé, au nom du peuple, de contrôler, de vérifier si tous les actes du Gouvernement et du Président de la République vont dans le sens de la démocratie et pour l'intérêt bien compris du peuple: les Représentants du peuple doivent combattre avec courage le népotisme, tentative fréquente de ceux qui sont chargés de distribuer les emplois dans le secteur publique; ils doivent veiller à ce qu'aucune région du pays ne soit oubliée ou ne prédomine dans le développement; la scolarisation doit se faire d'une façon démocratique et répondre au besoin réel et prioritaire de la nation; le secteur social ne doit pas être sacrifié au profit du secteur économique : l'homme est un tout et tous ses besoins devraient être satisfaits d'une façon équilibrée.

Pour pouvoir remplir ce rôle de contrôle, le Parlement doit d'une part se familiariser avec la loi et se mettre au courant des directives que l'administration adresse aux populations en vue d'aider celle-ci à les mieux comprendre et collaborer pleinement à leur exécution; et d'autre part se mettre à l'écoute de la population, comprendre ses aspirations, ses souhaits, ses difficultés en vue de les traduire, en son nom, à l'administration ou au Parlement.

Dans la plupart des pays démocratiques, une loi détermine les moyens d'information et de contrôle dont

dispose le Parlement et en fixe les conditions et la procédure d'application.

Plusieurs Constitutions, comme la nôtre de 1962, prévoient que "Le Président de la République est tenu de fournir à l'Assemblée Nationale toutes les explications qui sont demandées sur les actes du Gouvernement." L'article 75 de notre Constitution actuelle précise que "les moyens d'informations et de contrôle du Conseil National de Développement à l'égard de l'action Gouvernementale sont:

- la question orale;
- la question écrite;
- l'interpellation;
- l'audition en commission;
- les commissions d'enquêtes;

Une loi organique en fixe les conditions et la procédure d'application".

Dans tous les pays démocratiques, tout député a le droit de poser des questions au Gouvernement sur n'importe quel domaine de ses attributions. Comme on vient de le voir, la Constitution de la République Rwandaise reconnaît aux députés rwandais le droit de poser des questions soit orales, soit écrites :

a) La question orale est celle formulée en avance par un député à l'adresse d'un Ministre; celui-ci est invité à répondre oralement, par lui-même ou par son délégué, au cours d'une séance du Parlement, mais celui-ci n'étant pas appelé à en débattre ni à se prononcer.

b) Une question écrite consiste, de la part d'un membre du Parlement, à demander au Gouvernement des informations soit sur sa politique générale, soit sur sa politique dans un domaine déterminé. Par exemple, si tel député souhaite connaître la position du Gouvernement sur le conflit entre deux pays, ou savoir à quoi a servi une aide extérieure, ou encore, ce que le Gouvernement compte faire pour résorber le chômage, enrayer le banditisme, etc., il posera l'une de ces questions au Gouvernement, plus exacte-

ment à tel Ministre concerné qui sera obligé de fournir la réponse écrite dans un délai déterminé. Certains Parlements prévoient que les questions et les réponses ne donnent pas lieu au débat: d'autres prévoient qu'elles peuvent déclencher un débat au Parlement, mais ce débat ne débouche pas, en général, à un vote du Parlement; questions écrites et réponses sont ordinairement publiées dans un journal officiel. On voit donc que la question orale ne diffère de celle écrite que du seul fait qu'elle est posée directement, sans devoir écrire et reçoit la réponse de la même manière et n'est pas publiée au journal officiel.

Si le Député ayant posé la question n'est pas satisfait de la réponse, ou souhaite qu'un débat du Parlement s'instaure, il peut transformer sa question en interpellation.

c) L'interpellation est une demande d'explication que tout député national a le droit d'adresser au Gouvernement sur sa politique générale, sur un acte ou un non-acte du Gouvernement ou d'un de ses membres ou sur toute autre question rentrant dans la sphère d'activités d'un ou de plusieurs départements Gouvernementaux, d'un organisme d'Etat ou d'une société mixte.

L'interpellation est en général, adressée à un Ministre sur la politique suivie par le Ministère concerné ou certaines actions faites, certaines paroles prononcées par le Ministre ou ses collaborateurs, ou tout simplement à propos des bruits qui courent touchant le Ministre ou le Ministère. Une telle demande d'explication doit être prévue à l'ordre du jour du Parlement; le Ministre est convoqué à telle heure de tel jour pour répondre, au cours de la séance plénière du Parlement, à la question qu'un parlementaire se propose de poser, mais dont le Ministre connaît déjà l'objet. Prenons un exemple :

Un député national apprend par ses électeurs qu'un certain nombre d'élèves ayant terminé la 8ème an-

née primaire se voient refusés l'entrée au secondaire alors que leurs camarades, d'ordinaire moins forts qu'eux aux études et ayant de fait obtenu moins de résultats qu'eux à l'examen officiel, ont obtenu des places à l'Ecole secondaire, alors qu'eux, ils ont été obligés de doubler ou de rentrer sur leurs colonies : on dénonce le népotisme et le favoritisme contraire à la vraie démocratie. Après vérification le parlementaire est convaincu de l'existence de ces abus dénoncés par la population et voudrait entendre publiquement les explications du Ministre. Il peut faire porter cette question à l'ordre du jour du Parlement et le Ministre est convoqué par les soins du Bureau de ce Parlement. Après la réponse du Ministre, prennent généralement fin par une résolution que le Parlement adopte à propos du problème évoqué. Une résolution qui résulte de l'interpellation peut:

- soit constater que le fait allégué n'était pas fondé et donc blâmer ceux qui l'ont inventé;
- soit constater l'exactitude du fait allégué, blâmer les fauteurs et préconiser les remèdes pour redresser la situation;
- soit constater que les faits ne sont pas bien établis et donc décider la création d'une commission d'enquête ou de contrôle;
- soit constater l'exactitude du fait, la gravité de l'affaire et la responsabilité du Ministre ou du Gouvernement et préconiser le vote d'une motion de censure.

d) Les commissions d'enquête ou de contrôle, sont des commissions que crée le Parlement pour mener une enquête sur tel acte ou telle gestion reproché à un ou plusieurs membres du Gouvernement, un ou plusieurs parlementaires, à tel fonctionnaire, à tel organisme d'Etat ou mixte en vue de faire un rapport au Parlement.

e) L'audition en commission consiste à appeler le Ministre pour venir lui-même ou envoyer son délégué à

une réunion d'une commission parlementaire pour y exposer un aspect de la politique suivie par son Ministère ou répondre à un certain nombre de questions le concernant ou concernant son Ministère.

Les questions parlementaires jouent un rôle primordial comme moyen d'information et de collaboration entre le Pouvoir législatif et le Pouvoir Exécutif; elles permettent à celui-ci d'associer celui-là à la conduite de la nation. Les Représentants du peuple sont ainsi, et en permanence, au courant de ce qui se fait dans le pays et en dehors du pays pour l'intérêt du peuple et eux aussi ont l'occasion d'exprimer leur vue, de préciser les différents aspects des aspirations de la population qui les a mandatés, bref de préciser la politique générale que le souverain, c'est-à-dire le peuple, veut voir poursuivre par l'Exécutif.

La plupart des Parlements ont bien saisi l'importance de ce dialogue régulier avec l'Exécutif qu'ils ont prévu un jour de chaque semaine de la session pour l'audition en plénière, des représentants du Gouvernement. -

Recevoir les pétitions de la population

Mais, en plus de l'examen de tous les projets et propositions de loi soumis à l'Assemblée; de l'audition des Représentants du Gouvernement; des débats sur les questions parlementaires ou les interpellations; de l'étude de tous les rapports de commissions parlementaires y compris ceux des commissions d'enquête et de contrôle; les parlementaires doivent représenter leur Institution et le pays à l'extérieur; ils doivent également examiner les pétitions de la population.

En effet, dans la plupart des pays démocratiques, tout citoyen, il faut même dire tout habitant, même non-citoyen, a le droit d'adresser aux élus du Peuple des pétitions, c'est-à-dire des lettres écrites pour formuler une plainte à l'égard de l'Administration, de l'organe judiciaire ou même d'un membre du Parlement;

pour solliciter une information ou une aide, un conseil ou tout simplement pour exposer une opinion, provoquer la création ou la révision d'une loi...

Des commissions parlementaires ad hoc existent pour examiner ces pétitions; la commission concernée décide, suivant le cas, soit de les renvoyer à un Ministre ou à une autre commission compétente, soit de les soumettre directement à l'Assemblée, soit de les classer purement et simplement à l'Assemblée, soit de jours donné au pétitionnaire de la décision prise.

Ainsi par le biais des pétitions, tout citoyen qui le désire peut se mettre directement en contact avec le Parlement.

Mais, ce n'est pas tout: le parlementaire se voit également obligé de participer à différentes manifestations officielles aussi bien nationales que régionales et locales; de participer à différentes associations et sociétés qui se forment dans sa circonscription et même quelquefois en dehors, à des réunions administratives et du Parti, etc...etc...

Je crois qu'il me faut conclure ce bref aperçu, cet exposé en résumé du rôle du Parlement, c'est-à-dire du rôle des parlementaires dans un pays démocratique!

Un rôle qu'on ne confie pas à n'importe qui

La conclusion me semble claire: ce rôle est primordial pour la survie et la promotion de la démocratie. Ce rôle, on ne peut le confier à n'importe qui: il doit être solide et physiquement et moralement et intellectuellement; il doit être vrai démocratiquement lui-même, avoir un vrai amour du peuple, un sens aigu des réalités, de sérieuses aptitudes à la collaboration, une personnalité sociale, sachant pratiquer la vertu de l'abnégation; bref un patriote consommé.

C'est un devoir pour les partis ou les autres organes habilités par la loi de présenter à la nation des candidats ayant réellement de telles qualités; c'est un devoir grave pour l'électeur de ne choisir que les meilleurs parmi ces candidats et de les suivre sérieusement tout au long de leur mandat. C'est un devoir moral pour le député de n'accepter ce mandat que s'il se sait capable de le remplir dignement. Le souverain, c'est-à-dire le peuple doit se mettre chaque jour à même d'assumer pleinement sa souveraineté = vérifier si la mission confiée à tel de ses sujets a été bien remplie.

Th. BAGARAGAZA

Extraits de la Constitution Rwandaise

"Le Rwanda est une République démocratique, sociale et souveraine qui prend le nom de: "République Rwandaise". Son principe est: "Gouvernement du peuple, par le peuple, pour le peuple".

Article 1.

"Le pouvoir législatif est exercé collectivement par le Président de la République et le Conseil National de Développement"

Article 51.

"Le Conseil National de Développement se compose de membres dénommés "Députés au Conseil National de Développement". Les députés sont élus pour une durée de cinq années au suffrage universel et direct"

Article 52.

Coopération interculturelle à Kigali

Au Centre d'Echanges Culturels Franco-Rwandais de Kigali : Pour un échange dans les deux sens!

Un centre culturel bien équipé

Les habitants de Kigali sont nombreux à apprécier les services et les manifestations du Centre d'Echanges Culturels Franco-Rwandais. Et il y en a un peu pour tous les goûts - et aussi pour tous les budgets : du cinéma, des concerts, des expositions, des ateliers (quelque peu exclusifs, il est vrai...), des soirées littéraires,... et depuis quelque temps même des séances régulières et fréquentes de vidéo. Tout cela dans un cadre magnifiquement équipé et entretenu sous l'animation dynamique de M. Bénigier et de son équipe. Et je n'oublie pas de mentionner le service de prêt de diapositives qu'on annonce réorganisé, le service de vente - et à des prix intéressants - d'un certain nombre de journaux et de revues françaises. Plus important encore le service de prêt de films qui a rendu et qui rend d'innombrables services aux établissements scolaires et à tous ceux qui s'occupent de groupements, même si la politique de prêt est devenue plus protectionniste depuis quelque temps par le fait que uniquement les films en stock sont prêtés en dehors du circuit des succursales du Centre (Gisenyi, Butare); mais aucun film "de passage". On souhaiterait que les responsables du Centre acceptent de revoir et peut-être revenir sur cette décision ou alors compléter régulièrement le stock...

Parmi les services montés par le CECFR, il faut tout naturellement mentionner la bibliothèque, avec sa riche collection de livres qui touchent à presque tous les domaines, avec sa salle de lecture très agréable et aménagée avec goût mais qui est malheureusement ouverte pendant la journée seulement (de 10-12 h et de 15-18 h), ce qui rend la bibliothèque

intéressante surtout pour le prêt de livres - et pour les nombreux chômeurs! - Pour quelqu'un qui travaille pendant la journée, la consultation sur place des journaux, des revues, des dictionnaires, n'est pas particulièrement intéressante au CECFR. Mais peut-être le problème ne se pose-t-il pas, étant donné que le Centre n'est pas situé à proximité d'un quartier populaire où on aime (et ose!) sortir le soir après 19 heures.

Encore un effort

Que les dirigeants du Centre d'Echanges Culturels Franco-Rwandaïs et en première ligne l'équipe de la bibliothèque, me permettent pourtant de faire un constat et d'exprimer un souhait.

Autant il y a échange qui se réalise entre le Rwanda et la "France" par exemple au niveau des concerts (musique moderne et traditionnelle), des expositions (artisanat), autant il est étonnant de constater que les livres, les livrets, les revues, les journaux, les périodiques, les feuilles occasionnelles publiés au Rwanda et par des Rwandais, ainsi que des publications étrangères qui concernent directement ou indirectement, entièrement ou en partie le Rwanda, sont pratiquement absents de la bibliothèque. Au moment où cette note est rédigée, vous trouviez à la salle de lecture tout juste Imvaho, Kinyamateka et l'ARP. Les Etudes Rwandaïses étaient le seul périodique dont la collection était complète jusqu'au dernier numéro paru. Or nous savons que la liste des publications au Rwanda, sur le Rwanda et par des Rwandais est beaucoup plus longue et compte un nombre de titres respectable. Annie Bart, de l'UNR, a tenté de dresser la liste de la presse écrite au Rwanda (Etudes Rwandaïses XIII, numéro 2, avril 1980, pages 49-54), travail repris et complété dans la même revue une année plus tard (Etudes Rwandaïses XIV, numéro 1, mars 1981, pages 52-57). Dans cette étude, Annie Bart énumère - uniquement pour le secteur de la presse - pas moins de 86 publications rwandaïses qui ont fait

paraître (sauf deux) au moins un numéro au cours de l'année 1980. Bien entendu, il s'agit très souvent de titres à caractère et intérêt limité. Mais parmi ces publications, il y en a qu'on souhaiterait en tout cas trouver sur le comptoir de la bibliothèque d'un Centre Culturel, comme les bulletins des différents ministères, Coopérateur-Trafipro, Ururana, Journal Rafiki, Diapason, La Source, le bulletin des Banques Populaires, Dialogue, etc...

Lorsqu'on entreprend de consulter les livres de la section rwandaïse au CECFR, on découvre que les lacunes ne sont pas moins importantes que du côté de la presse écrite. Tout d'abord pour ce qui est des publications en kinyarwanda : aucun livre paru aux Editions Rafiki, sauf "Chansons de mon pays", dont le CECFR avait d'ailleurs généreusement financé la publication. Un titre seulement des Editions Rwandaïses, aucune publication Inades, sans parler des multiples brochures à caractère religieux, publiées par les différentes églises au Rwanda, comme par exemple les livrets de l'imprimerie Eutymia à Butare, très populaires et très recherchés par les enfants et les lecteurs tout juste scolarisés. Même pour ce qui est des publications en français (ou autre langue étrangère) sur le Rwanda ou par des Rwandais, on regrette l'absence (entre autre) d'un roman comme "L'homme qui demanda du feu", de Reisdorff, de "Le Rwanda face à son avenir", de Kalibwami, de "Church and revolution in Rwanda", de Linden, "du Prélude", de Rugamba, des "Proverbes du Rwanda", de Crépau/Bizimana, du "Geste Rwanda", de Gasarabwe, etc.

Le Rwanda se trouve sans doute sur un pied d'ingalité lorsqu'il s'agit d'échanges culturels avec la France. Mais que cet échange se fasse là où il est possible, par exemple dans le cadre de la bibliothèque, et là avec tout (tout!) ce que le Rwanda a à offrir dans le domaine des publications : journaux, bulletins, revues, livres, études... Et que le fait qu'un certain nombre de ces publications soit écrit en kinyarwanda ne soit pas une raison pour leur porter moins d'intérêt. C'est précisément là que s'effectue un échange véritable. Ce travail doit d'ailleurs être

effectué de préférence par un rwandais, compétent, ayant le goût de la lecture et surtout une affinité avec le monde des publications au Rwanda. Une telle politique d'échange s'impose d'autant plus qu'il n'existe à Kigali aucune bibliothèque publique qui offre aux intéressés la possibilité de s'informer librement et de manière aussi complète que possible de tout ce qui est publié au Rwanda, sur le Rwanda et par des Rwandais, sauf - toutes proportions gardées - à la bibliothèque de Club Rafiki à Nyamirambo. En développant systématiquement ce secteur, le Centre d'Echanges Culturels Franco-Rwandais rendrait un immense service à la ville de Kigali et à un certain nombre de ses habitants, pour lequel on lui saurait gré, tout en justifiant le but du Centre qui se veut une plateforme d'échanges culturels entre le Rwanda et la France.

Clau LOMBRISER

MIEUX CONNAITRE LE MONDE DES
AUTRES, C'EST AUSSI RECON-
NAITRE SES PROPRES RICHESSES.

Bientôt une Université Adventiste

Depuis quelques mois, on assiste au Rwanda à la multiplication des "Campus universitaires". Parler de prolifération serait sans doute exagéré; il faudrait mieux dire: diversification de l'enseignement supérieur. Si cette ligne se confirme, la jeunesse rwandaise pourra choisir à l'avenir tout un lot de possibilités académiques. Tant mieux pour elle!

On connaît déjà l'UNR (Université Nationale du Rwanda), le plus vénérable de ces établissements. Ses fondateurs avaient voulu en faire un institut "national", mais qui sauvegarderait la plus large autonomie des autorités académiques pour la nomination des professeurs et l'admission des étudiants, l'Etat n'exerçant qu'un rôle protecteur et financier. En effet, au cours des années, cette institution nationale est devenue étroitement nationalisée. Depuis une année, l'UNR s'est scindée en deux campus: celui de Butare qui vient d'inaugurer de nouveaux bâtiments financés par la Coopération canadienne, celui de Nyakinama (Ruhengeri) qui vient d'ouvrir ses portes en octobre 1981.

Entretiens, le Grand Séminaire de Nyakibanda est devenu "Faculté de Théologie", affiliée à l'Université Grégorienne de Rome.

Mais voici que se profilent à l'horizon deux autres Instituts Supérieurs. L'Eglise Catholique envisage de créer un "Institut Supérieur Catholique de Pédagogie Appliquée", qui sera construit dans la préfecture de Ruhengeri. DIALOGUE sera heureux de présenter à ses lecteurs une documentation sur ce projet dès que les responsables de cette institution voudront bien le lui permettre. Mais aujourd'hui, nous sommes heureux de vous présenter l'UNIVERSITE ADVENTISTE D'AFRIQUE CENTRALE qui est en train de se construire dans la préfecture de Gisenyi. DIALOGUE remercie Monsieur Schadrack NYIBIZI, Directeur-Adjoint pour l'Education de l'Union des Eglises Adventistes de l'Afrique Centrale, pour toutes les informations qu'il a bien voulu lui transmettre.

Genèse du projet

Trois raisons ont conduit les responsables de l'Eglise adventiste en Afrique francophone de choisir le Rwanda comme lieu d'implantation de l'Université : tout d'abord, la forte concentration de fidèles adventistes dans ce pays, ensuite le climat de cette région particulièrement favorable à l'étude et au travail, enfin l'accueil chaleureux que ce projet a reçu auprès des autorités de ce pays.

Une lettre émanant du Cabinet du Président de la République et publiée dans le bulletin NEWSLETTER n° 1, Université Adventiste d'Afrique Centrale informe que le gouvernement rwandais a accordé le 9 octobre 1978 un terrain pour la construction de cette université.

En août 1979, une convention pour une durée de 30 ans est signée entre le Gouvernement Rwandais représenté par son ministre de l'Education et Pasteur Mills, représentant l'Eglise Adventiste pour la Division Trans-Africaine. La première pierre est posée le 14 juillet 1980 et le permis de construire est obtenu le 1 décembre de la même année. Depuis, le chantier est ouvert, supervisé par des architectes américains.

Le lieu d'implantation

Le Gouvernement rwandais a mis à la disposition de la future université une vaste propriété de 111 hectares qui appartenait autrefois à un planteur européen de pyrêthre. Ces terrains sont situés à Mudende dans la commune de Mutura, préfecture de Gisenyi, à une altitude de 2.200 m. Les adventistes sont manifestement enchantés de ce site : "C'est le printemps éternel... c'est un paradis africain, couvert d'herbes et de forêts, entourés de collines..." Ils espèrent aussi tirer de cette grande superficie agricole des revenus appréciables pour la marche de leur établissement.

Source de financement

Une convention très libérale prévoit que les diplômes délivrés par cette université seront reconnus par l'Etat et qu'une liberté complète sera laissée au Conseil d'Administration de l'Université pour le choix des professeurs, l'organisation de l'enseignement, l'admission des étudiants et l'établissement des règlements universitaires. Cependant, l'Etat rwandais n'interviendra pas dans le financement de cet établissement : il ne donnera pas de salaire aux professeurs et aux employés; il ne payera pas les constructions

ou leur entretien. Bien entendu l'Etat Rwandais ne refusera pas d'aider l'université dans certaines situations mais, en principe, le budget est à la charge de l'Eglise adventiste, plus exactement de la Conférence Générale des Eglises Adventistes dont le siège est à Washington, aux USA. De plus, certains organismes, amis de cette Eglise, interviendront financièrement.

Quels étudiants ?

Le texte de la Convention prévoit que les étudiants devront être reçus sans distinction de nationalité, de race, de clan, de sexe ou de religion. Ce ne sera donc pas une université réservée aux adventistes seulement. Cependant, les autorités de cette Eglise entendent bien qu'elle sera d'abord fréquentée par leurs coreligionnaires francophones provenant surtout d'Afrique de l'Ouest, d'Afrique Centrale et même de Madagascar.

Un projet par étapes

Une maquette déjà exposée à Kigali donne une idée du campus projeté: bâtiments administratifs, salle de cours, laboratoires, résidences des étudiants et étudiantes, villas des professeurs et du personnel, terrains de sport, ateliers, piste d'aviation et une vaste zone appelée à être cultivée.

La réalisation de ce complexe se fera par étapes au cours des années à venir. Voici les tranches prévues :

- Année académique: - 1983-1984: Trois facultés:
Théologie - Pédagogie -
Lettres
- 1985-1986: Trois facultés:
Economie - Santé Publique -
Biologie

1987-1988: Trois facultés:
Physique - Chimie - Mathématiques

Les bourses pour les étudiants

L'Université sera privée. Les étudiants devront payer eux-mêmes leurs pensions et leurs frais scolaires, grâce à des bourses privées ou au travail qu'ils effectueront sur le campus. Le montant des frais sera calculé de telle façon qu'il ne dépassera pas la bourse allouée par le Gouvernement aux étudiants de l'Université Nationale du Rwanda. Chaque étudiant aura l'occasion de trouver sur le campus même de quoi subvenir à ses dépenses. Il pourra gagner de l'argent occasionnellement dans des ateliers (imprimerie, etc...) qui seront construits près des résidences. De même, en accord avec la réforme scolaire en vigueur au Rwanda pour accentuer la formation technique, beaucoup de travaux ménagers ou d'entretiens seront réalisés directement par les étudiants et étudiantes, sans recourir à du personnel rétribué.

Bonne chance!

Le chantier a démarré. Un recteur est sur place. Il se nomme Dr. Elton Wallace, de nationalité américaine. Et déjà, des étudiants rwandais acquièrent à l'étranger des grades académiques dans le but de revenir d'ici quelques temps enseigner à Mudende.

NIYIBIZI Schadrak

Dans l'Eglise au Rwanda

AVILA ... ZAZA ... KIGALI ... REMERA

Sur les chemins de la Grande Thérèse

Le 15 octobre 1981, au Carmel de Kigali, une célébration marquait le début de l' "Année Thérèse d'Avila" qui, il y a quatre siècles, rendait son âme à Dieu. Cette femme avait écrit que la mort n'est jamais une défaite. La continuité de son oeuvre et son extension jusqu'au Rwanda prouve bien qu'elle avait raison. Deux Carmels existent dans ce pays : celui de Kigali et celui de Remera-Ruhondo. DIALOGUE est heureux de participer à l'évènement en présentant à ses lecteurs un aperçu de l'histoire et de la vie de ces deux fondations.

Du prophète Elie à la Mère Marguerite

L'Ordre des Carmélites a de profondes racines. Elles remontent, dit-on, au Prophète Elie qui au temps lointain de la reine Jézabel pourfendait les adorateurs de Baal sur le Mont Carmel, non loin de la ville d'Haïpha des temps modernes. Deux mille ans plus tard, lors des Croisades, de pieux ermites chrétiens peuplèrent la montagne jusqu'au jour où sous la pression d'un Islam à nouveau conquérant ils durent quitter les lieux pour regagner l'Europe. Ils emportèrent avec eux leurs habitudes de prière et la nomenclature : au milieu de l'Espagne ou de l'Italie on continua à les appeler "Carmes". Plus tard, d'autres femmes les imitèrent qu'on appela "Carmélites".

Vers la fin du Moyen-Âge, l'Ordre connut une

décadence comme la plupart des Ordres religieux de ce temps. Thérèse d'Avila y mit fin. Elle transforma des "maisons de retraite pour vieilles filles et vieux garçons" en maison de prière et de pénitence, ainsi que le voulait la règle primitive. Sous son impulsion énergique, l'Espagne d'abord puis le reste de l'Europe, mais aussi l'Amérique et enfin l'Asie et l'Afrique reçurent leurs monastères de femmes - elles ne sont jamais plus de 21 par maison - dont la vie essentiellement est faite de prière, de silence et de contemplation.

C'est en 1934 que le Carmel s'implante en Afrique Centrale. Une soeur du Carmel d'Ath en Belgique, la Mère Marguerite-Marie, accompagnée de deux autres soeurs belges arrivent au Congo pour y fonder le Carmel de Kabwe, dans le Kasai. Dix-huit ans plus tard, en 1952, Mgr Depirmoz, vicaire apostolique du Rwanda, appelle la Mère Marguerite-Marie et cinq autres soeurs d'origine européenne pour entreprendre au Rwanda une deuxième fondation. Pour les recevoir, on construisit à Zaza un Carmel classique, avec ses doubles grilles, situé dans un vaste terrain, isolé sans doute, mais proche des lacs poissonneux du Gisaka. Proximité bienvenue : à cette époque, la règle des Carmélites interdisait l'usage de la viande!

Assez vite, des postulantes rwandaises se présentèrent. Comme ces jeunes filles n'avaient pas beaucoup de formation, on les destina à devenir "soeurs converses". A cette époque encore les monastères maintenaient une ségrégation héritée de l'Europe féodale qui réservait aux soeurs analphabètes - ou presque - les travaux domestiques, tandis que les intellectuelles chantaient l'Office liturgique en latin! Par bonheur, le Concile allait y mettre fin. A Zaza, la première expérience tourna court : les postulantes quittèrent le monastère.

Le vrai démarrage eut lieu en 1955. Cette année-là, cinq jeunes filles rwandaises demandent leur entrée au Carmel. Trois autres se présentent en 1957.

La semence avait levé et la plantation pouvait porter du fruit. Il était temps d'essaimer.

Vers le Zaïre

En 1962, le Congo n'était pas encore le Zaïre et le pays se remettait mal des troubles qui avaient suivi l'indépendance. C'est pourtant à cette date troublée que les Carmélites de Zaza essaierent. Elles se dirigèrent vers Kinshasa, capitale du nouvel Etat et encore une fois, ce fut l'infatigable Mère Marguerite qui fut choisie pour mener à bien l'expédition. Deux autres soeurs européennes l'accompagnerent, mais on leur adjoignit une rwandaise, une burundaise et, pour que le tableau fut complet, une mulâtresse.

Les débuts, on le devine, furent difficiles. Il fallut attendre les années 80 pour que le Carmel de Kinshasa prit son véritable essor.

Les huttes de Zaza

Mais entretetemps, le Concile s'annonçait. L'événement ne passa pas inaperçu à Zaza. Le Carmel en fut tout remué. Après avoir médité les textes conciliaires qui prônaient une ouverture de l'Eglise au monde, les Soeurs estimèrent qu'il était temps de donner au Carmel une tonalité plus africaine. Elles prirent les grands moyens. Elles quittèrent leur maison de briques - qui devint un petit séminaire - et se construisirent dans un enclos une série de huttes circulaires aux murs de boue et aux toits de papyrus; la plus grande au centre étant la chapelle. Comme David devant l'Arche, les Carmélites se mirent à danser au son du tambour et de la guitare rwandaise. Et les jours de fêtes, on vit sortir de la sacristie un célébrant arborant une chasuble qui avait la forme d'un pagne traditionnel.

Il serait injuste cependant d'accuser les soeurs d'avoir réduit l'africanisation au décor. A cette époque, leur vie n'était pas si différente des paysannes des alentours. Les soeurs passaient plusieurs heu-

res à cultiver. Ce n'est que plus tard qu'elles commencèrent à fabriquer des petits pains et gâteaux espérant tirer de la vente un revenu supplémentaire. Du reste, il fallait bien vivre. Le Carmel était alors plus que florissant.

Et Kigali

En 1968, le Carmel de Zaza crut disposer d'assez de ressources pour tenter une autre fondation. Les soeurs répondirent à l'appel de Mgr Perraudin, alors archevêque de Kabgayi et commencèrent de construire un nouveau couvent situé à Nyamirambo-Kigali, sur un terrain appartenant au Collège Saint André. Huit soeurs (deux européennes et six rwandaises) formèrent la première communauté. Les plans et la disposition du nouveau couvent, sans copier le modèle de Zaza, lui furent cependant plus ou moins conformes : une série de petites cellules dispersées dans un jardin. Mais les plaques d'éternit avaient remplacé le papyrus. La jeune communauté prit un bon départ. De nouvelles recrues s'ajoutèrent rapidement aux fondatrices. Il fallut aussi adapter l'économie aux exigences de la ville. Plus question de cultiver. Mais on imagina d'autres procédés : artisanat de cartes et de cadres, fabrication de macarons, commerce de fleurs et, plus tard, dactylographie.

Mais on se retrouve

La fondation de Kigali fut-elle prématurée? La saignée trop dure à supporter pour le monastère fondateur? La nostalgie de se revoir? Je ne sais pas. Le fait est qu'en 1973, quatre ans à peine après la dispersion, les Soeurs de Zaza s'en allèrent rejoindre celles de Kigali. Zaza fut donc abandonné, les huttes récupérées par le petit séminaire. Lorsqu'on les interroge sur la signification de ce geste, les carmélites disent que Zaza était trop éloigné des centres du pays. Les soeurs ne pouvaient plus écouler leurs produits sans recourir à des moyens de transport coûteux et surtout elles ne pouvaient bénéficier autant

qu'elles l'auraient désiré du passage fréquent de prédicateurs, de conseillers spirituels, nécessaires pour le ressourcement de la communauté.

Pas pour longtemps...

Cinq ans plus tard, le temps sembla mûr pour tenter à nouveau l'expérience. La mère fondatrice de Kigali, accompagnée de sept soeurs rwandaïses, part pour Remera-Ruhondo, dans le diocèse de Ruhengeri, occuper les locaux d'un ancien guest-house, situé dans la propriété du Foyer de la Charité. Aujourd'hui, en face du Muhabura, proche des lacs, dans la brume et le soleil guilleret vivent et prient une dizaine de carmélites. Elles trouvent l'essentiel de leur subsistance dans la couture et la fabrication des hosties. La communauté est indépendante de celle de Kigali. Elle a son propre noviciat et reçoit ses postulantes.

" Qui sont ces femmes qui ne font que chanter toute la journée?..."

La vie d'une carmélite ne cesse pas d'étonner. Elle passe sept bonnes heures par jour à prier, à méditer, à lire des auteurs spirituels. La Bible est son livre de chevet. Le reste du temps, elle dort comme tout le monde et travaille pour trouver de quoi manger. Le silence et la solitude mais aussi la vie fraternelle sont l'ambiance de son décor. Neuf ans de préparation sont nécessaires pour s'engager définitivement dans cette voie commune. Plusieurs jeunes filles qui se présentent pour être reçues n'imaginent pas au départ ce que peut leur coûter leur persévérance.

Les carmélites sont-elles comprises par leurs voisins, par la masse des chrétiens? Leur façon de vivre est plus qu'une nouveauté : c'est une provocation de la coutume. Elles sont une "question" posée à tous ceux qui défilent sur la route devant leur enclos : "qui sont ces femmes qui chantent toute

la journée?" Les soeurs répondent : "Prier n'est-ce rien?" N'est-ce pas le plus beau service qu'elles puissent rendre à leurs contemporains affamés de "rentabilité"? Pourquoi un chrétien aurait-il honte de solliciter le service de leur prière alors que tant d'autres font des démarches ambiguës auprès des spécialistes nocturnes de l'invisible?

Au milieu d'un monde en problème, il est bon d'avoir parmi nous des femmes qui ont fait leur le programme de Thérèse d'Avila :

Que rien ne te trouble
Que rien ne t'épouvante
Tout passe
Dieu ne change pas
Celui qui possède Dieu ne manque rien
DIEU SEUL SUFFIT.

G. MUSY

LETTRE OUVERTE A LA GRANDE DAME

D'AVILA

Madame sainte Thérèse, vous avez vécu au temps troublé de l'Inquisition et cela ne vous a pas empêchée de servir et d'aimer l'Eglise en lui apportant une note d'originalité et de sainteté très personnelle, profondément sympathique. Sauvez-nous de la morosité et aidez-nous à retrouver la liberté intérieure et la créativité qui nous permettent de redécouvrir la nouveauté et le dynamisme de l'Evangile. Et donnez-nous le sens de l'humour car nous en avons grand besoin.

LE SYNODE ET LES INTELLECTUELS

J'ai lu avec intérêt l'article de Monsieur Paulin Muswahili que vous avez publié dans Dialogue N° 88 (Sept.-Octobre 1981) pp. 58 - 65. Tout en étant intitulé "La libération des prêtres et des laïcs rwandais", l'article s'attarde longuement sur le synode.

Comme je suis animateur du Synode dans l'Archidiocèse de Kigali, je voudrais profiter de cet article pour parler du synode dans l'archidiocèse, tout en faisant certaines références à l'article précité : "Qu'est-ce qu'un synode"? se demande Mr Muswahili, et après une définition canonique du synode, il passe à une notion plus large que celle d'un synode législatif, pour faire un appel en faveur d'un "Synode ouvert à toutes les forces vives", au-delà des ayants droits et les personnes susceptibles d'être consultées avantageusement". Ces forces vives sont les représentants du clergé, les délégués des religieux, les porte-parole spéciaux des jeunes, et les représentants des autres chrétiens.

Tout en pensant que ces catégories de personnes appartiennent sans doute aussi au nombre de ceux qui peuvent être consultés avantageusement, je voudrais faire remarquer que le genre du synode en cours dans nos diocèses n'est pas du genre législatif, mais plutôt une mise à jour du christianisme.

Cette mise à jour se fait d'une façon tout pragmatique dans l'archidiocèse, car toute l'année 1981 est consacrée à une remise en question.

- 1° de l'Eglise elle-même dans ses structures, pratiques, liturgie, sacrements, etc...
- 2° de l'Eglise par rapport aux réalités du monde : la politique, la vie sociale et économique, la culture.
- 3° de soi-même : chacun dans sa vie personnelle de chrétien-croyant.

Cette remise en cause se fait par le moyen de questions, qui viennent des communautés de colline, des communautés spécialisées ou des individus.

Tout chrétien est invité à poser des questions, selon les trois thèmes indiqués. La chrétienté entière de l'archidiocèse est donc parcourue par trois vagues successives de questions qui sont en même temps trois temps forts de prise de conscience et de remise en cause.

Les communautés ou conseils de colline sont principalement composés par des cultivateurs.

Les communautés ou conseils spécialisés sont composés par des fonctionnaires, des enseignants, commerçants etc... c.-à-d. des gens dont l'union ne se fait pas par une cohabitation géographique mais par le travail, une problématique identique, une instruction égale. C'est là que se rencontrent les intellectuels.

L'organisation de ces conseils spécialisés est certainement une nécessité, et sera un fruit du synode. Il n'échappe en effet à personne que les intellectuels sont appelés à jouer un rôle important dans l'Eglise et dans la société.

Il faut pourtant souligner qu'ils ne joueront pas automatiquement ce rôle, ils devront l'assumer consciemment et volontairement.

Je ne partage d'ailleurs pas les expressions dures sinon désobligeantes qu'emploie Mr. Muswahili quand il parle des analphabètes en disant : "l'apostolat des intellectuels qui forment une nouvelle ethnie et qui devraient être différents de ces analphabètes assidus à la messe, qui rendent visite tant au curé qu'à l'évêque, dans l'espoir que ces hauts dignitaires obtiennent pour eux, ou du gouvernement ou de je ne sais qui, une faveur que leurs actes ou leur personnalité sont incapables de décrocher. Ces intellectuels sont miroir de tous les problèmes et des solutions plausibles à leur réserver, suivant un contexte social donné."

Ce paragraphe me met profondément mal à l'aise, d'un côté à cause du ton dur sinon méprisant pour ce qu'on appelle "analphabètes"... de l'autre côté à cause d'une conception exaltée de cette "ethnie" des intellectuels qui détiennent les solutions à tous les problèmes.

Vraiment, ce langage m'étonne, et je ne peux être d'accord avec lui.

Tout en estimant pleinement les intellectuels, je ne partage pas le point de vue de Mr. Muswabili qui en fait une "ethnie", magiquement douée à résoudre tous les problèmes... et pourtant, tant de problèmes restent sans solutions à travers le monde.

Je ne partage pas non plus ce que dit l'auteur concernant les analphabètes: "Ces analphabètes" sont les hommes, femmes, jeunes, enfants qui constituent une partie considérable du pays, qui luttent dur pour leur existence, et brillent souvent par leur bon sens, leur compréhension et leur honnêteté.

C'est sur eux, autant que sur les intellectuels que repose la première phase du synode, ainsi que la deuxième.

Cette deuxième phase qui pourra durer plusieurs années, sera la phase des réponses. Les questions, après avoir été synthétisées et mises en ordre de priorité par un comité synodal de l'archidiocèse, seront renvoyées à toutes les communautés pour réponse. A chaque communauté, qu'elle soit surtout faite d'analphabètes, ou surtout d'intellectuels, sera demandé "une" réponse à chaque question.

La synthèse, la mise en ordre de ces réponses en un tout cohérent fourniront la réponse globale et valable à chaque question posée. Qu'il me soit pourtant permis de souligner l'originalité du travail synodal, qui n'est pas d'abord ou surtout anthropologique, sociologique ou culturel, mais chrétien.

La question principale de toutes nos réflexions sera fondamentalement identique: " Que dit le Christ

de ceci ou cela"?

C'est l'Evangile qui fournira le renouveau voulu, c'est l'Esprit de Dieu qui devra guider le synode.

Le synode est l'effort, la mise en commun de la communauté chrétienne en tant que telle, qui, possédée par l'Esprit de Dieu, s'interroge devant Dieu et les hommes. L'Evangile en main, unie dans un même Esprit, elle se scrute, et elle scrute le monde. Son unique désir est de se pénétrer, et de pénétrer le monde de la pensée du Christ, de ses attitudes et de ses conceptions.

Voilà ce que le synode de l'archidiocèse de Kigali veut être, en toute modestie, en toute humilité, écoutant l'Esprit tel qu'il se manifeste à travers les communautés et à travers chacun de ses membres.

L. VERMEERSCH

Qu'ils te connaissent
Les hommes de l'Afrique et ceux du
monde entier
Afin que tu sois enfin Dieu
C'est-à-dire celui qui n'appartient
à personne
Et qu'aucune civilisation ne saurait
coloniser;
Sois connu
Afin que tes messagers sachent
Que tu les a précédés
Et que tu es à l'oeuvre dans toutes
les cultures.

UN PRETRE CAMEROUNAIS

Si, selon la tradition catholique, l'institution de l'épiscopat remonte aux premiers jours de l'Eglise, les évêques n'ont pas exercé cette charge d'une façon uniforme. L'antiquité chrétienne comptait par exemple des milliers et des milliers d'évêques. Un dans chaque ville et dans chaque bourg. L'eu- charistie ne se célébrait pas sans lui ou alors très rarement. Les prêtres étaient plu- tôt ses vicaires vivant et travaillant avec lui à l'intérieur d'une même cité et parfois d'une même maison. Puis, avec la nouvelle or- ganisation de l'Empire chrétien, les évêques - européens surtout - se sont mués en princes féodaux. Sans rien perdre de leurs prérogatives religieuses, ils furent investis de responsa- bilités politiques et même militaires. Leur territoire s'est alors démesurément agrandi, rivalisant avec les duchés et les comtes voi- sins. L'Europe du XIX^e a hérité de cette situation : des diocèses trop rares, mais surpeuplés et démesurés. Tel évêque, comme celui de Cologne, de Milan ou de Paris, ad- ministre encore aujourd'hui des millions de catholiques.

On peut se demander quelle voie s'ou- vre pour l'épiscopat africain. Va-t-il suivre le modèle qui s'imposait en Afrique du Nord du temps de Saint Augustin ou le modèle qui survit tant bien que mal en Occident ? Du va- t-il inventer une troisième voie ?

La création de deux nouveaux diocèses au Rwanda pourrait laisser croire que c'est le modèle de l'Eglise ancienne qui va préva- loir. Les deux nouvelles circonscriptions

ecclésiastiques ne sont pas si étendues; elles comptent 8 paroisses pour Cyanguu et 9 pour Byumba. Si, à l'avenir, l'on continue à frac- tionner le territoire, nos évêques ressembleront de plus en plus à des "doyens", travail- lant étroitement avec quelques prêtres pour la pastorale d'un secteur étroitement limité. Il n'est pas certain que les chrétiens seront mécontents de cette nouvelle organisation... On pourra toujours prévoir à l'échelon na- tional des institutions communes intéressant tous les diocèses.

Félicitons les deux élus : Mgr Joseph RUZINDANA, le premier évêque de Byumba et Mgr Thaddée NTIHINYURWA, le premier évêque de Cyanguu. L'un et l'autre ont suivi le même itinéraire : vicaires généraux dans leur dio- cèse d'origine, ils ont ensuite enseigné au Collège Théologique Propédeutique de Rutungo. Ad multos annos!

DIALOGUE

"Ma vie a changé au milieu d'un sermon. C'était un dimanche de 1968... Mes étudiants aimaient bien mes cours mais en avaient assez de mes prêches de phari- sien. Un dimanche où je leur demandais ce qu'ils attendaient pour quitter leurs richesses, leur confort et leur égoïsme, un élève s'est levé pour me dire que je ferais bien de donner l'exemple moi-même".

Father Bruce
(franciscain américain)

A travers livres et revues

METIERS DU RWANDA EN PAROLES ET EN

IMAGES

NDEKEZI Sylvestre, Imyuga y'Abanyarwanda, INADES - Formation - RWANDA, Imprimerie de Kabgayi, 1981, 152 pp., dessins de Stany MUSEMAKWELI et préface d'Alexis KAGAME (vente en librairie : 350 frw).

"Les métiers des Rwandais" est un ouvrage écrit en kinyarwanda, par un Abbé rwandais, à l'intention non seulement des Rwandais, mais aussi de tous ceux qui s'intéressent aux "choses" du pays. Ce livre mérite des félicitations à plus d'un titre...

"D'ABORD DES FELICITATIONS A L'AUTEUR..." Car cette recherche exige, malgré les apparences, de la précision, de la patience, un effort d'exposition et de présentation. Il est souvent difficile de parler de choses aussi simples qu'un tabouret, un panier, un pot à lait, etc... ou de techniques aussi rudimentaires que celles employées pour la construction de la maison ou la fabrication d'une cruche. Il faut même du goût pour décrire les belles "choses" du pays, alors que l'efficacité et le rendement ont une autre valeur, plus appréciée certes depuis l'apparition des techniques modernes, les petites ou moyennes

usines, les grands chantiers ou les paysanats. Pourtant, il serait ridicule aujourd'hui de vouloir oublier l'artisanat traditionnel et les métiers d'autrefois. Il y a encore des techniques adaptées au pays et des instruments toujours très utiles. Combien de ménagères de la capitale, par exemple, suffisamment riches pour acheter une casserole de fabrication étrangère (made in...), préfèrent faire leur cuisson dans des marmites locales, sachant fort bien par expérience que le saveur des haricots ou des colocases sera rehaussée grâce à la bonne marmite traditionnelle de leur grand'mères.

L'auteur tente-t-il de faire oeuvre d'ethnographie ? Il s'efforce simplement de photographier des aspects de la culture matérielle du pays. A consulter les publications récentes, il apparaît de plus en plus maintenant que certains osent relever le défi d'écrire des livres en kinyarwanda sur des sujets autres que ceux de la littérature, par exemple des pièces de théâtre, des romans, des recueils de proverbes ou de devinettes, des poèmes ou autre chose de semblable.

Monseigneur BIGIRUMWAMI, le premier peut-être, a réussi avec des ouvrages sur les coutumes du pays. Il est difficile, en effet, d'écrire en kinyarwanda de gros ouvrages... Pour des traductions liturgiques ou bibliques, pour des recueils, pour des livres de catéchèse..., la tâche est devenue plus facile. Mais si l'on veut parler des métiers du Rwanda, décrire la musique ou tracer l'histoire du pays, c'est plus compliqué. De plus, il faut prévoir un déficit financier des librairies et des imprimeries.

L'auteur ne mentionne aucune liste bibliographique et ne cite même pas la première édition polycopiée de son ouvrage.

Le premier texte de 153 pp. date de 1980. La section sur la "menuiserie moderne" a été supprimée. Par ailleurs, la nouvelle édition comporte un nouveau premier chapitre sur la construction de la maison et simplifie la numérotation des parties...

Il y a certainement des études (articles ou livres) traitant de l'un ou l'autre aspect des métiers du Rwanda. Les ignore-t-il ou veut-il les ignorer ? Les a-t-il consultés ou veut-il mettre de côté tout l'appareil trop scientifique qui pourrait rendre ces quelques pages inaccessibles à l'alphabétisé moyen. Son travail conserve cependant un caractère "sérieux", scientifique même. Par exemple, le vocabulaire expliquant les termes plus techniques et la liste des personnes consultées... tout cela en un kinyarwanda adapté. Au lieu de consulter des ouvrages, l'auteur a contacté des "personnes compétentes" dans leur métier. Il cite leur nom, donne leurs titres, mentionne leur domicile, ... Visiter et bavarder avec les gens compétents, voilà un procédé efficace, mais aussi exigeant et délicat.

Concernant les différents métiers, un effort a été fait pour enregistrer et expliquer le vocabulaire. De ce seul point de vue, le lecteur rwandais apprendra beaucoup de choses dans ce manuel. Je ne crois pas que tous ces termes et toutes ces descriptions ne soient tellement spécialisés qu'ils n'appartiennent qu'à des spécialistes. Dans le cadre d'une bonne vulgarisation, l'auteur ne veut pas tout dire, ni tout expliquer, ni tout nommer, ... il se refuse d'élaborer une étude linguistique ou historique. Il veut parler clairement des métiers d'autrefois avec la langue qu'utilisait tout Rwandais du milieu traditionnel. Hier patrimoine commun, aujourd'hui héritage transmis avec bouleversements et pertes... Et, en définitive, une continuité!

2) AUTRES FELICITATIONS AU DESSINATEUR... Selon mes goûts esthétiques, le dessinateur est excellent pour ce genre d'illustrations. Dessins délicats, fins, précis, simples... Il sait parfaitement donner aux objets les plus simples une forme, un relief ou même "une couleur" locale qui fait vivre - grâce au talent de l'artiste - ces êtres inanimés. De bons traits tracent un panier (pp. 96 et 102), une cruche (p. 131) ou une pipe (p. 133). Sans ces nombreuses illustrations (plus d'une centaine!), la publication serait peu attrayante. Dans l'ensemble, les dessins sont de bonnes "reprises" des dessins de la première édition... Personnellement, je préfère les dessins d'objets aux personnages. Certains sont magnifiquement réussis et fort bien intégrés dans la présentation du texte. Pour les meilleurs, voir par exemple les pots à lait (p. 53), les instruments de la p. 71, les décorations de paniers aux pp. 81-85, le gros panier (p. 98) ou la baratte dans son filet (p. 105). Les schémas explicatifs des pp. 137-140 sont clairs et simples à propos de la réparation des calebasses.

Les personnages, surtout ces vieux artisans d'autrefois, sont difficiles à saisir sur le vif! Les uns sont figés tandis que les autres ont des attitudes maladroites: on remarquera la jeune fille en train de décorer une cruche (p. 130) ou les deux autres servant de mannequins pour la mode traditionnelle (p. 122-123). Dans l'ensemble de l'exposition, les personnages sont "présentables" et "reconnaissables": le vieux avec son sac (p. 107) ou l'artisan en train de réparer des gourdes et des calebasses cassées (p. 135). Les étrangers apprendront beaucoup de choses en regardant ces objets de la culture rwandaise. Ils pourront les identifier à l'occasion, les nommer même et surtout les

admirer! Toujours à l'usage des étrangers, ces mots en kinyarwanda sont expliqués discrètement aux bas des pages.

3) DES FELICITATIONS A L'INADES...

C'est d'abord un bon encouragement pour les "chercheurs" qui trouveraient difficilement une maison d'éditions pour publier leurs travaux. C'est un risque que de choisir ce genre nouveau de publications (l'INADES s'était spécialisé dans des brochures techniques pour la formation). Enfin... c'est un succès puisque l'ouvrage est convenablement réussi dans les normes: excellent travail de dactylographie (quels jeux de caractères!), présentation agréable avec de belles mises en pages... En ouvrant la brochure au hasard, il y a toujours un, deux ou plusieurs dessins sur l'une ou l'autre page. Sans tenir compte de l'introduction (pp. 1-8) et du lexique placé à la fin (pp. 141-152), je ne compte que cinq endroits où il n'y a pas d'illustrations: pp. 42-43; 48-49; 90-91... Je laisse, cette fois-ci, à un autre amateur du kinyarwanda le soin de compiler les fautes et j'invite les spécialistes des métiers à corriger les explications ou à apporter des compléments.

On pourrait croire, en parcourant les nombreuses brochures de l'INADES, que ce centre de développement ne défend que les "réalités modernes", soit des techniques nouvelles, soit des instruments modernes, soit une coopérative de ceci ou de cela ou une comptabilité à la mode... Une première édition polycopiée à la mode... Une première édition polycopiée mélangait "l'ancien" et "le nouveau": le tabouret de la hutte à côté du fauteuil du salon; la natte tressée à côté de la table et du lit de la maison moderne. Ce curieux mélange est disparu dans cette édition corrigée et améliorée. En regardant "ces choses anciennes", chacun pourra constater comment l'évo-

lution culturelle prend plusieurs formes: il y a parfois des véritables cassures, il y a parfois des adaptations ou des transformations. Je me demande, par exemple, ce que l'on retrouve de tous ces métiers d'hier dans la vaste et récente construction de la Banque Nationale du Rwanda à Kigali ? Peut-être va-t-on décorer les murs de quelques bureaux ou de quelques salons luxueux avec "des dessins rwandais" comme c'est le cas à l'Hôtel des Diplomates ou dans les autres hauts lieux touristiques du Pays.

4) DES REFLEXIONS PERSONNELLES

Un tel ouvrage ne relève pas de la documentation folklorique. Le jour n'est pas arrivé où l'on s'efforcera de déterrer d'anciens métiers ou des techniques inconnues. Dans ce livre tout ou presque existe aujourd'hui, sous une forme ou sous une autre, à l'état pur ou sous des traits adaptés ou améliorés, transformés ou même déformés. Certes "les peaux" et "l'écorce de ficus" ont été remplacés par des tissus tergal ou nylon de fabrication "caguwa" ou "sekeni". Les jeans, les pantalons et les robes à la dernière mode ressembleront peu à la mode vestimentaire de belles jeunes filles aux amasunzu. Il devient de plus en plus difficile de trouver des pagnes "anciens". Il y a quelques années, le musée de l'INRS, toujours à la recherche des témoins du passé, achetait des inkanda (pagens en peau de vache) ou autre vêtement du genre pour garnir la garde-robe traditionnelle. Il sera bientôt impossible de remplir des salles du musée national avec du matériel authentique. On peut aujourd'hui trouver dans quelques maisons (comme "la bière sous le lit") ou parfois dans des boutiques pour touristes des imilinga et des ibitare (bracelets) ou même des ubutege (décorations

pour jambes). Mais pour être précis, il faut noter que le travail des peaux n'est pas disparu; les peaux servent toujours de berceaux pour les bébés, elles sont commercialisées pour l'exportation ou transformées dans les tanneries pour devenir des souliers et sandales, des ceintures et des sacoches...

Combien d'autres choses sont encore utilisées ? Le jeu igisoro n'est pas disparu avec l'apparition des "jeux de cartes" ou des "jeux de dames". Pourtant combien de jeunes connaissent les espèces de bois servant à sa fabrication ? Combien d'entre eux ont vu les techniques de sa fabrication et les instruments dont les artisans se servent aujourd'hui ? Les cuillères et les spatules de bois sont toujours des objets ménagers. Même dans les pays industrialisés, un "goût écologique" pousse les amateurs de gastronomie à utiliser de tels objets naturels. Au Rwanda, il ne faudrait pas les abandonner trop rapidement ou ne les fabriquer qu'à l'intention de touristes à la recherche d'ustensils exotiques. Des chasseurs exercent encore aujourd'hui leur art et leurs techniques avec des arcs et des flèches. Pour la protection de la faune et la sécurité des gens, ce sont des armes moins dangereuses que...

Retournons aux métiers présentés dans le livre... Combien de jeunes (ceux de Kigali, de Nyamirambo ou de Gikondo) ignorent tout de la construction de la "maison rwandaise" (Kwubaka inzu ya Kinyarwanda) (pp. 9-18) ? La forge d'autrefois s'est radicalement transformée avec des techniques nouvelles de sorte que l'atelier d'hier qui ne manquait ni de charme ni de couleur pittoresques est devenu introuvable (pp. 19-42). A la page 20, le dessin des forgerons dans leur atelier est un souvenir d'autrefois que les vieillards con-

servent dans leur mémoire ou que des vieux livres préservent grâce à leurs photographies. Pourtant, que d'instruments existent toujours ! D'où viennent-ils ? Comment sont-ils fabriqués ? La menuiserie traditionnelle a mieux conservé sa place (pp. 43-77). Là aussi, que d'objets ont été adaptés aux besoins et aux goûts des touristes ? Que d'objets sont devenus marchandises rares, sauf dans les boutiques de la capitale ! J'ignore par ailleurs, si l'on peut trouver sur les collines des Inkondo zlabana (espèce de collier d'enfant fait de morceaux de bois sculptés). La vannerie méritait une place de choix (pp. 79-114) :

Au milieu du livre, quelques pages reproduisent les belles décorations symétriques de la vannerie dont la qualité esthétique est si souvent évoquée (pp. 81-85). Au lieu de ce "pauvre" dessin de la couverture, illustrant un forgeron solitaire, assis à côté d'une boîte (?) de charbon de bois, j'aurais préféré un beau panier décoratif ou un joli pot à lait. Concernant le travail des peaux d'animaux (pp. 115-127) et celui de la poterie (pp. 128-134), il y a relativement peu de choses. Enfin, un art, souvent mystérieux pour les étrangers qui préfèrent acheter de vieux objets réparés : la réparation des calebasses et des gourdes (pp. 135-140). Les dessins sont assez clairs pour que l'étranger puisse comprendre ce minutieux travail, mais il n'aura jamais la patience de l'apprendre et de l'exercer sous l'effet des lois de la production et de la consommation.

5) FELICITATIONS ENFIN AUX LECTEURS... Un travail semblable est important pour découvrir "ses origines" et ses "racines". L'ESTRADE et quelques autres se sont déjà appliqués à décrire les éléments de la culture matérielle. Se préoccuper d'un umwashi - ce petit morceau de bois placé au sommet des

pilliers de la maison - c'est aussi passionnant et important que de se pencher sur un proverbe ou une coutume du pays. Evidemment, diront certains esprits plus soucieux d'économie et de commerce, on pourrait se soucier d'autres choses plus importantes" (entendre : rentables!) Je crois personnellement aux "auteurs de transition", aux ouvrages reflétant des conflits de générations, aux recherches ouvertes sur le passé et l'avenir. A côté de beaux bâtiments de la Banque Nationale et des garages bien équipés, à côté d'un hôtel à plusieurs étages et de TRAFIPRO 2.000, il y a place pour des musées, des bibliothèques d'archives, un centre culturel, de petits ateliers d'artisanat et des écoles d'art et métiers. Il n'y a pas de "pauvres" métiers, il n'y a que des métiers qui naissent, se développent et meurent. En 20 ans d'histoire, l'infra-structure des moyens de production joue un rôle déterminant... même si l'on n'est pas marxiste !

Marius DION

x x

L'UTILISATION DES MASS-MEDIA ET LEUR IMPACT AU RWANDA

NYITEGEKA, Eliézer. Mémoire de fin d'études, Académie Stefan Gheorghiu, Faculté de Journalisme (Section Internationale), Bucarest, 1981, 111 pages dactylographiées.

Dans une longue introduction, Eliézer NYITEGEKA présente la puissance des mass-media dans le monde d'aujourd'hui, quatrième pouvoir dans bien des Etats.

Ensuite, il décrit une "carte postale" du Rwanda dans laquelle il brosse à grands traits l'histoire, la géographie et la sociologie du pays.

Dans une première partie, il fait le bilan des moyens de communication au Rwanda : tambour, presse écrite, radio et cinéma.

Ce n'est donc qu'à la page 57 qu'il entre dans le vif du sujet en abordant l'utilisation des mass-media : place de la presse dans la vie politique, culturelle et socio-économique. Il insiste surtout sur ses limites : concurrence de la radio, pauvreté des moyens, problèmes rencontrés par les journalistes, etc... L'impact ne commence à être étudié qu'à la page 83, sur 19 pages seulement. Des étapes sont distinguées : avant (rôle énorme du Kinyamateka) et après la Révolution de 1959 (place privilégiée de la radio).

L'excellente présentation de ce travail le rend très agréable à lire. Nous n'avons relevé que très peu d'inexactitudes :

- le taux d'alphabétisme semble confondu avec le taux de scolarisation (p. 17) ;
- Temps Nouveaux n'était pas réalisé au Rwanda mais au Burundi (p. 31). Il a succédé à L'Ami (et non le contraire cf. p. 88), résultat de la fusion de ce dernier avec L'Aurore de Bukavu ;
- il y a eu 3 Kinyamateka, avec chacun un sous-titre différent. Le Kinyamateka pour enfants (Cyabana) était distinct du Kinyamateka qui a perduré. Le troisième était réservé aux questions purement religieuses (cf. p. 32) ;
- le journal de la Trafipro n'est pas le seul de ce type à être gratuit (p. 33). On peut citer, entre autres, celui des Banques Populaires Ihuliro Ly'Amabanki y'abatwaga ;
- p. 34, l'auteur dit avoir cité "les principales et les plus notoires" productions de

la presse rwandaise. Il nous semble, quant à nous, que son tableau comporte deux lacunes : aucune mention de Dialogue, pourtant seule revue non spécialisée pour intellectuels, ni du Bulletin Agricole du Rwanda et de son supplément Umuhinzi-Mworozi, importants dans un pays aussi rural que le Rwanda ;

- Le Mois, enfin, a commencé en mars 1971 et non 1972 (p. 40).

Ce que nous pouvons regretter finalement, c'est la place restreinte réservée à l'étude de l'utilisation et de l'impact des mass-media. L'auteur s'en tient le plus souvent à des généralités (l'étude de la place de la télévision est, à cet égard, significative) et utilise peu d'enquêtes : seulement celle que nous avons faite à l'U.N.R., celle de l'Audit Rural Rwandais avec l'aide d'un expert de R.F.I. (et dont, malheureusement, l'auteur ne donne pas les conclusions) ainsi, semble-t-il, qu'un sondage personnel auprès de proches (p. 93). Nous aurions aimé mieux découvrir l'opinion publique (p. 58) de l'intérieur.

Qu'il nous soit permis de contester une affirmation, qui ne nous paraît pas étayée, selon laquelle depuis la Révolution de 1959 "on assista à une baisse sensible du tirage global et à la mort d'un bon nombre de périodiques". Tant d'autres sont nés à leur place, pleins de vie, comme Imvaho, que cela nous semble un peu hâtif. D'autant que Kinyamateka existe toujours et Hobe connaît un succès énorme...

Une étude à lire pour ceux qui veulent prendre un premier contact avec les problèmes de l'information en général, au Rwanda en particulier.

Annie BART

Courrier des Lecteurs

SOS AUX PRETRES INCARDINES

RWANDAIS

J'ai lu très attentivement l'article de M. DION "Un best seller pour 1981", paru dans DIALOGUE N° 86. Il y donne de longues critiques et remarques sur "IGITABO CY'UMUKRISTU". Je le félicite et je le remercie vivement.

M. DION m'a donné l'occasion de penser à mes confrères rwandais dans le sacerdoce, et je me suis dit ceci : Voilà un article qui nous a échappé, que nous rwandais aurions dû faire avant lui, parce que rwandais et que le livre est fait pour les Rwandais. Oh ! si les prêtres rwandais pouvaient lire les livres, les revues et les journaux, et ensuite les approuver, critiquer, non seulement en paroles, mais surtout en écrits, comme vient de le faire DION. Quelle consolante surprise pour moi, en lisant l'article de l'abbé MISA-GO, dans DIALOGUE N° 88, intitulé "A propos d'un projet du Missel unique rwandais". Merci cher Abbé.

En 1981, nous sommes 280 prêtres incardines. Et parmi eux des illustres, des intelligents et des savants. Je pense à près de 20 prêtres du Diocèse de Nyundo qui ont fait leurs études plus ou moins longues en Europe. Si nous ajoutons les diplômés des autres diocèses, nous en totalisons plus d'une cinquantaine. Et combien d'autres non diplômés méritants, pour avoir reçu les talents du Seigneur. Je me permets de les inviter à se faire entendre et à se faire lire,

car ils sont le sel de la terre et la lumière du monde. A chaque prêtre Jésus dit : "On n'alume pas une lampe pour la mettre sous le boisseau, mais on la met sur le chandelier pour éclairer tous ceux qui sont dans la maison" (Mat. 5,15).

Sur 280 prêtres incardinés, combien sont connus comme prédicateurs, goûtés dans leurs paroisses respectives et en dehors ? Je pense à l'abbé Michel SEYOBOKA, le héraut de la Sainte Trinité.

Combien de prédicateurs de retraites ? Combien de conférenciers ? Je pense à l'Abhé RWAHUNDE.

Combien d'écrivains ? Heureusement que nous avons notre cher Mgr. KAGAME.

Pourquoi un seul musicien en la personne de l'abbé NGIRABANYIGINYA ? Nous lui devons trois volumes intitulés "DUSINGIZE UHORAHO".

A propos de retraites à prêcher et des conférences à donner. on peut toujours dire : "personne ne nous a embauchés" (Mat. 20,7) et "Je t'en prie, excuse-moi" (Lc. 14,18).

En effet, "personne ne nous a embauchés" est vrai, car les invitations pour prêcher les retraites et pour donner les conférences vont préférentiellement aux Européens. "Je t'en prie, excuse-moi" est aussi vrai, parce que les rares prêtres incardinés invités s'excusent facilement.

Je me permets de demander à ceux qui invitent les prédicateurs et les conférenciers de chercher et de trouver les abbés incardinés. A ceux-ci de ne pas s'excuser quand on leur fait confiance.

Il y a lieu d'inviter aussi les Evêques et les prêtres des Pays africains. Combien d'invités et qui se sont excusés ? Qui ne risque rien n'a rien. Faut-il ajouter que les Evêques, les prêtres et les laïcs rwandais seraient très heureux de prêter leurs oreilles aux autres Africains ?

J'allais oublier les REVUES et les JOURNAUX. Nous avons Kinya-Mateka, Imvaho, Trefipro, Rafiki. Lesquels recevons-nous et lisons-nous ? Rarissimes sont les prêtres qui y collaborent. Pourquoi ce grand mutisme ?

Je suis sûr et certain que beaucoup de prêtres rwandais disposent de manuscrits dans leurs tiroirs et qui seraient intéressants à publier. Quels que soient leurs sujets (sermons, ouvrages à caractères sociaux, etc...), ces écrits pourraient être confiés aux évêques qui tenteraient de les faire paraître.

Aloys BIGIRUMWAMI

x x x

L'ISONS LA T.O.B. (Traduction Oecuménique de la Bible)

Le progrès du mouvement oecuménique sous ses multiples formes a créé, dans les Eglises, un climat favorable de dialogue, dans une commune référence à l'Ecriture, d'où l'intérêt et l'urgence de l'effort visant à offrir aux chrétiens encore divisés une version nouvelle, vraiment oecuménique, du texte de l'Ecriture.

L'évangélisation et la mission ne peuvent atteindre leur vraie dimension sans la diffusion et la lecture effective des Ecritures.

tures. Cette vérité, remise en lumière au siècle dernier par le mouvement missionnaire protestant, a été soulignée, du côté catholique, dans les décrets du dernier Concile du Vatican où la collaboration oecuménique dans ce domaine est également mentionnée. Qui dit: "traduction oecuménique", dit par là même, perspective missionnaire. Bien des hommes dans le monde entier ne lisent pas la Bible parce qu'elle leur est présentée dans des versions différentes par des Eglises séparées. Qui sait si une version oecuménique de l'Ecriture ne sera pas, pour eux, un signe que les divisions des chrétiens n'arrêtent pas la Parole de Dieu et que l'Esprit Saint qui a guidé les auteurs bibliques inspire aujourd'hui encore un témoignage commun ?

Chaque texte a été traduit par une équipe oecuménique, qui s'est efforcée à autant d'exactitude et de clarté que possible. Les différentes équipes ont bénéficié des services de quatre coordinateurs protestants et catholiques, deux pour l'Ancien Testament et deux pour le Nouveau Testament. La première traduction a été soumise à deux bibliistes orthodoxes de langue française, puis à l'ensemble des traducteurs de la TOB, et à nombre de lecteurs, théologiens spécialistes ou non, d'Europe et d'Outre-Mer, à des réviseurs littéraires et linguistiques, et aux membres des Comités de coordination du Nouveau Testament et de l'Ancien, ainsi qu'aux responsables de l'Alliance Biblique Universelle et du Secrétaire français pour l'Unité des chrétiens, en tout plus d'une centaine de critiques.

J'attire toute l'attention des prêtres à méditer le texte ci-dessus. Après Vatican II, nous croyons que nous ne pouvons plus hésiter à préférer la TOB à toutes les autres traductions bibliques. TOB répond parfaitement à la

parole de Jésus :

"Il faut qu'il y ait un seul Pasteur et un seul troupeau", et encore :

"Qu'ils soient UN". Au Rwanda, nous déplorons près de dix Eglises qui prêchent différemment l'Evangile.

La TOB Catholique, Orthodoxe et Protestante représente les hommes les plus éminents, savants et biblistes qui croient en la parole de Dieu. TOB est par elle-même l'instrument par excellence de l'Evangélisation dans le sens unique. Elle a aussi le mérite d'être comprise par tous ses lecteurs. Profitons-en.

Je recommande TOB aux Evêques et aux prêtres qui vont travailler au Missel unique rwandais. De plus, je fais remarquer que NYUNDO a fait la traduction des lectures bibliques sur TOB. Enfin, l'abbé Michel NSENGIYUMVA et moi-même avec TOB nous avons revu et corrigé INKURU NZIZA, connu compréhensible. On peut se procurer Mathieu et Luc à Nyundo, à l'Economat général.

x x

Aloys BIGIRUMWAMI

POUR UN CHRISTIANISME AFRICAIN.

Je constate depuis un certain temps une sorte de désillusion chez les intellectuels africains envers les responsables des Eglises chrétiennes. Tantôt on les accuse de connivence avec les politiciens pour opprimer les masses, tantôt on leur reproche de transformer la pensée traditionnelle pour servir leurs intérêts

ou ceux des étrangers. Voyons la seconde accusation.

Dans certains écrits provenant de membres respectables du clergé africain, on observe une tendance accentuée à "helléniser" les religions africaines. Ils hiérarchisent les dieux africains à la manière greco-romaine. Ils s'acharnent à leur trouver des attributs (omniscient, omniprésent etc...) absents dans nos cultures. En fait, les dieux africains n'ont pas besoin de ces attributs.

Du reste, cette hellénisation de la pensée religieuse africaine n'est qu'une étape. Par après, nos auteurs la baptiseront, au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit. On identifie ainsi un contenu chrétien dans une pensée élaborée dans une période non-chrétienne. Je pourrais citer plusieurs auteurs qui se sont laissés prendre à ce piège comme Mbiti, Idowa, et, mutatis mutandis, même le P. Nthomb. Ses pierres d'attente sont aussi des pierres d'achoppement!

Les intellectuels africains d'aujourd'hui estiment que le christianisme aurait été accepté plus facilement par les africains s'il n'avait séjourné treize siècles en Occident avant de nous parvenir. Pendant treize siècles, le christianisme a eu le temps de se transformer en une culture et une civilisation et quand il est arrivé chez nous, ses missionnaires n'ont pas tellement insisté sur le message de Jésus de Nazareth, mais ils se sont efforcés de modeler nos sociétés sur la leur. La religion africaine, au lieu d'offrir de nouveaux symboles à la foi nouvelle, fut condamnée comme superstitieuse. Ce péché "originel" suffit pour mettre aujourd'hui le christianisme en procès.

Les intellectuels africains choisissent alors d'autres chemins de salut. Beaucoup retournent à l'adoration des dieux de leurs ancêtres, d'autres s'arrêtent à mi-chemin en devenant des adeptes des Eglises syncrétistes africaines : Kibanguisme - Séraphins - Chérubins-Eglise Céleste etc... Ces Eglises ont ceci de commun qu'elles sont fondamentalistes, mais les prières y sont faites à la manière africaine. Ce fait tend à démontrer que les africains sont capables de découvrir dans le christianisme le message du salut, sans accepter pour autant l'esthétique occidentale.

Telle est, me semble-t-il, la situation des Eglises en Afrique. Pour la rétablir, il ne suffit pas de promouvoir l'intériorité ou de ressusciter un passé missionnaire (Cf. DIALOGUE 85 - 86). A mon avis, la seule façon de faire est d'engager un vrai dialogue entre l'Eglise "officielle" et les chrétiens.

MUTAMBUKA Pierre Claver

x x

APRES L'ARTICLE DE P. MUSWAHILI: "OUI...MAIS"

Je viens de lire le texte de P. Muswahili (n° 88). Les questions qu'il pose me font réfléchir... Tout en étant en dehors de vos problèmes, mais comme enfant d'un même Père, je dis ce que je pense...

D'accord avec Muswahili. Il faut que l'évêque, tout en restant ferme, soit plus frère que chef, davantage Père que législateur, plus serviteur que monarque et reste proche de ses prêtres par la simplicité de sa vie.

Quelque chose me fait peur quand l'auteur parle d'homélies qui devraient cadrer avec le niveau culturel des intellectuels. L'Eglise n'est-elle pas l'Eglise de tous ? Que les intellectuels qui ont le plus recueilli prennent davantage part à la liturgie.

Oui aussi à la nécessité d'écouter les jeunes avant de leur donner des conseils. Il faut se préoccuper de la présence de l'Eglise auprès des jeunes. Très souvent, elle leur apparaît comme une réalité très lointaine.

Lucie DOCHY

x^xx

DES ARTICLES QUI COLLENT A LA VIE

Je vous dis combien j'apprécie "Dialogue", nouvelle formule; les articles sont moins intellectuels, collent davantage à la vie, et les collaborateurs Rwandais plus nombreux. J'aime beaucoup le Courrier des Lecteurs.

En toute amitié.

Abbé Jean GALLEZ

Un homme meurt en moi chaque fois
qu'un homme
Meurt n'importe où, assassiné
Par la peur ou la haine d'autres
hommes.

J. TORRES-BODET

LE MONT KIGALI: UNE POUBELLE ?

Les habitants de Kigali sont fiers de la colline qui surplombe leur capitale. Avec raison. Grâce à une campagne de reboisement efficace, le Mont Kigali est redevenu une zone de verdure, après avoir été pendant longtemps une montagne palée. Quelle chance pour les Kigaliens de l'an 2000 - ils seront 500.000 selon les prévisions de nos urbanistes - qui gambaderont à leur aise dans les sous-bois et respireront le bon air loin du gaz des voitures ou des miasmes des canivaux! J'imagine aussi, qu'à cette époque, on aura aménagé au sommet de la colline des terrains de jeux, un centre de loisirs et une bonne route pour y accéder.

Mais je rêve... Car pour l'instant, c'est tout le contraire qui se prépare. Le Mont Kigali, surtout sur son flanc gauche mais aussi le long de la route nationale Kigali-Butare, est en voie de se transformer en une gigantesque poubelle. On y compte plus les carcasses des voitures, les débris de toute espèce et même les archives déchiquetées des institutions de la place. On dirait que chacune y a loué son cimetière! Ici on voit voleter les rapports de la Caisse d'Épargne, un peu plus loin c'est les débris de la correspondance officielle d'une grande ambassade, là ce sont des cahiers et des journaux écrits en arabe. Il ne manque plus que les rats pour donner vie à ce décor de mort. Mais peut-être sont-ils déjà là. En tout cas, les chèvres et les vaches qui occupaient autrefois la place ont dû prudemment battre en retraite. Restent les promeneurs téméraires et les passants qui ne peuvent faire autrement que défilier entre deux remparts de détritits...

Bien sûr, dira-t-on, un pays en voie de se développer n'a ni loisir, ni argent pour l'écologie. Bien sûr, les services publics doivent lutter sur plusieurs fronts à la fois. Non seulement ils doivent assurer l'infrastructure indispensable, mais il leur faut encore maîtriser le rythme d'une expansion qui a pris une allure folle. Cependant, je persiste : réaliser à Kigali un centre d'incinération des ordures ne pourrait-ce pas être une priorité pour nos édiles ? Il y va de la santé physique et mentale de notre population. Une ville sans espace vert est un univers concentrationnaire et une fabrique de délinquants. Et si cet argument social n'était pas déterminant, demandons-nous si la combustion des ordures ne pourrait pas nous offrir un petit trésor énergétique supplémentaire ! Ce cadeau ne serait pas inutile en ces temps de pénurie. Le progrès ne se mesure pas seulement à la valeur de ses produits. Il doit encore faire le compte des dégâts qu'il provoque et des montagnes de déchets qu'il accumule derrière lui.

Scriptor



LES COMPTES DE DIALOGUE

1981

RECETTES	DEPENSES
Abonnements	Imprimerie: 676.160
vente au : 483.989	P.T.T. : 171.456
numéro	
Dons et sub-	Salaires : 169.680
vention : 369.166	Matériel de
Intérêts	bureau : 53.037
bancaires : 87.500	Divers : 10.949
TOTAL : 940.655	TOTAL : 1.081.282

DEFICIT : 140.627 FRW

REMARQUES

En tenant compte d'un tirage moyen de 850 exemplaires, l'exemplaire revient à 132,58 frw, selon les factures de l'imprimerie seulement et à 212,01 frw, en tenant compte de toutes les dépenses. Or, le prix actuel de l'exemplaire est fixé à 100 frw à l'abonnement et 150 frw à la vente au numéro!

Alors, DIALOGUE n'a-t-il pas besoin d'amis ?

BEATITUDES POUR TEMPS DE CHOMAGE.

Bienheureux ceux qui s'appauvrissent pour investir et créer des emplois,

Bienheureux les fonctionnaires publics qui travaillent comme s'ils s'occupaient de leur propre affaire.

Bienheureux les ouvriers et les employés qui préfèrent la création de postes de travail pour tous, plutôt que d'accumuler des heures supplémentaires.

Bienheureux les banquiers, les commerçants qui ne profitent pas de la situation pour augmenter leurs gains.

Bienheureux les hommes politiques qui s'attachent à trouver des solutions réelles au chômage, par-dessus les stratégies et les intérêts partisans.

Bienheureux serons-nous tous,

- quand nous cesserons de dire: "Si je ne tire pas profit de la situation, un autre le fera",

- quand nous cesserons de penser: "Quel mal y a-t-il à frauder, puisque tout le monde le fait?",

- quand nous renoncerons à penser: "Si la loi n'est pas violée, tout est permis",

Parce qu'alors, la vie en société sera une anticipation du bonheur du Royaume.

Mgr. Torija.